



VILLE DE NICE

Budget primitif 2020

VILLE DE NICE

Séance du conseil municipal du 17 octobre 2019



VILLE DE NICE

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Le budget principal | 6 |
| I. La section de fonctionnement..... | 6 |
| A. Les recettes de fonctionnement..... | 7 |
| B. Les dépenses de fonctionnement..... | 19 |
| II. Le contrat financier conclu entre l'Etat et la Ville de Nice | 23 |
| III. La section d'investissement | 24 |
| A. Les dépenses d'investissement..... | 25 |
| B. Le financement des investissements | 33 |
| IV. Les politiques publiques de la Ville de Nice | 36 |
| Les budgets annexes | 61 |



Introduction

Au cours du débat sur les orientations budgétaires du 27 septembre, le contexte économique et financier ainsi que les grands équilibres du budget de la Ville de Nice ont été présentés. Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis 2008 et en conformité avec la volonté de la municipalité d'être résolument tournée vers les Niçois et d'œuvrer toujours plus en matière :

- De proximité, de sécurité et de soutien au commerce,
- De développement des politiques culturelles,
- De verdissement de la ville,
- D'accompagnement des personnes les plus fragiles et de renforcement des liens intergénérationnels.

La proximité, la sécurité et le commerce seront ainsi mis en avant en 2020 grâce notamment :

- A la mise en place d'un abattement fiscal de 5 % sur la taxe foncière des propriétés bâties en faveur des commerces de moins de 400 m²,
- Au renforcement du dispositif Allo-Mairie,
- A la poursuite du projet de création d'un Hôtel des polices regroupant les services de la police nationale et de la police municipale.

Le développement des politiques culturelles puisqu'après une année cinéma riche en événements, les actions 2020 seront orientées autour :

- Du 160^{ème} anniversaire de l'union de Nice et de son comté à la France,
- Des 30 ans du Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMAC),
- Du développement d'actions de valorisation du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné par le ministère de la culture en juin 2019.

La poursuite des travaux de verdissement du centre-ville destinés à la réalisation de trames vertes sur lesquelles plus de 6 km de chaussées vont accueillir plus de 1 000 arbres. Ce nouveau poumon vert organisé comme un jardin linéaire favorisera les déplacements doux et décarbonés par la création notamment de nouvelles pistes cyclables sur le Boulevard Carabacel, l'avenue Desambrois, l'Avenue Thiers, la promenade du Paillon ou encore les avenues Galliéni et Lyautey.

L'accompagnement des personnes les plus fragiles et le renforcement des liens intergénérationnels. Après avoir inauguré en 2019, la maison des seniors et l'Adresse des aidants, la ville poursuivra son action avec notamment :

- La mise en place d'un nouveau tarif de restauration scolaire (0,80 centimes pour les maternelles et 1 euro pour les élémentaires) pour les familles en grande précarité,
- L'augmentation de la subvention du CCAS celle-ci passant de 17,4 à 17,6 millions d'euros,



- Le lancement des travaux de construction du pôle multi générationnel de Nice Méridia qui regroupera, à terme, une crèche de 40 places, un groupe scolaire de 10 classes (4 élémentaires et 6 maternelles) ainsi qu'un EHPAD de 125 lits.

L'ensemble de ces politiques sera déployé dans un souci **de protéger le pouvoir d'achat des Niçois** grâce :

- A la poursuite des baisses d'impôts,
- Et à une nouvelle baisse des tarifs de la ville.

En 2020, les Niçois payeront ainsi moins d'impôts locaux qu'en 2017. Après 9,2 % de baisse de la taxe foncière en 2019, le conseil municipal a voté en faveur de sa réduction à hauteur de 9,5 % en 2020. En deux ans, le taux communal de taxe foncière aura ainsi été réduit de 18 %.

Les contribuables niçois bénéficieront, par ailleurs, de la poursuite de la baisse de la fiscalité appliquée par la Métropole : après une diminution du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de près de 10 % en 2018 et de 10 % en 2019, une nouvelle baisse de 5 % a été adoptée pour 2020 lors de la séance du Conseil métropolitain du 20 septembre dernier. Entre 2017 et 2020, le taux de cette taxe aura diminué de 22,4 %, correspondant à un gain de pouvoir d'achat pour les locataires et les propriétaires de 37 € pour un logement moyen.

Au total, et grâce à la politique fiscale engagée au cours des dernières années, les Niçois payeront en 2020 moins d'impôts locaux qu'en 2017 :

- Un couple niçois avec 2 enfants vivant dans un 3 pièces (65 m²) payait en moyenne 2 440 euros de taxe foncière et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2017. En 2020, il ne payera plus que 2 418 euros.
- Une personne seule vivant dans un appartement de même superficie payait 2 886 euros en 2017. En 2020, elle ne payera plus que 2 864 euros.

A ces baisses de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'ajoute la suppression progressive de la taxe d'habitation mise en place par le Gouvernement. En 2020, 80 % des foyers ne s'acquitteront plus du tout de cette taxe¹.

Les tarifs des services publics seront également à nouveau en baisse. Après avoir diminué en moyenne de 0,12 % en 2019, les tarifs diminueront en 2020 de 0,11 %, soit un réel gain de pouvoir d'achat pour les Niçois en tenant compte de l'inflation attendue sur la même période (1,3 % en 2019 et 1,4 % en 2020²). Ces baisses sont permises par le déploiement de nouvelles mesures adoptées courant 2019 telles que la création d'un nouveau tarif réduit de cantine scolaire (80 centimes pour les maternelles et d'un euro pour les élémentaires) pour les familles dont le quotient familial se situe en-deçà de 350 euros.

¹ Le dégrèvement accordé passant de 65 % du montant de la taxe en 2019 à 100 % en 2020

² Source : Banque de France, juin 2019



Les mesures en faveur du pouvoir d'achat mises en œuvre au cours de la mandature sont par ailleurs confirmées dans le cadre du budget 2020 :

- La gratuité des musées et galeries pour les Niçois ;
- La gratuité de l'inscription et du prêt dans les bibliothèques ;
- La distribution de coupons sports pour les licences sportives des 6-18 ans ;
- Des animations à des tarifs très abordables dans les AnimaNice et la gratuité des thés dansants pour les détenteurs du Pass Senior ;
- Les nombreux avantages offerts aux plus de 55 ans avec la carte gratuite Senior Plus ;
- Le versement d'allocations pouvant atteindre 200 euros afin de diminuer le coût des gardes privées d'enfants ;
- La diminution de 25 % du montant des redevances versées par les commerçants au titre de l'occupation du domaine public pour leur terrasse grâce à la remise en cause par la ville du « dispositif Pinel » qui a permis de réduire le montant des redevances d'occupation des terrasses d'environ 800 000 euros;
- La diminution, jusqu'à 25 %, du tarif de location des salles de spectacles pour les associations à but non lucratif ;
- Le maintien par la Métropole des tarifs de transport public à un niveau parmi les plus faibles de France.

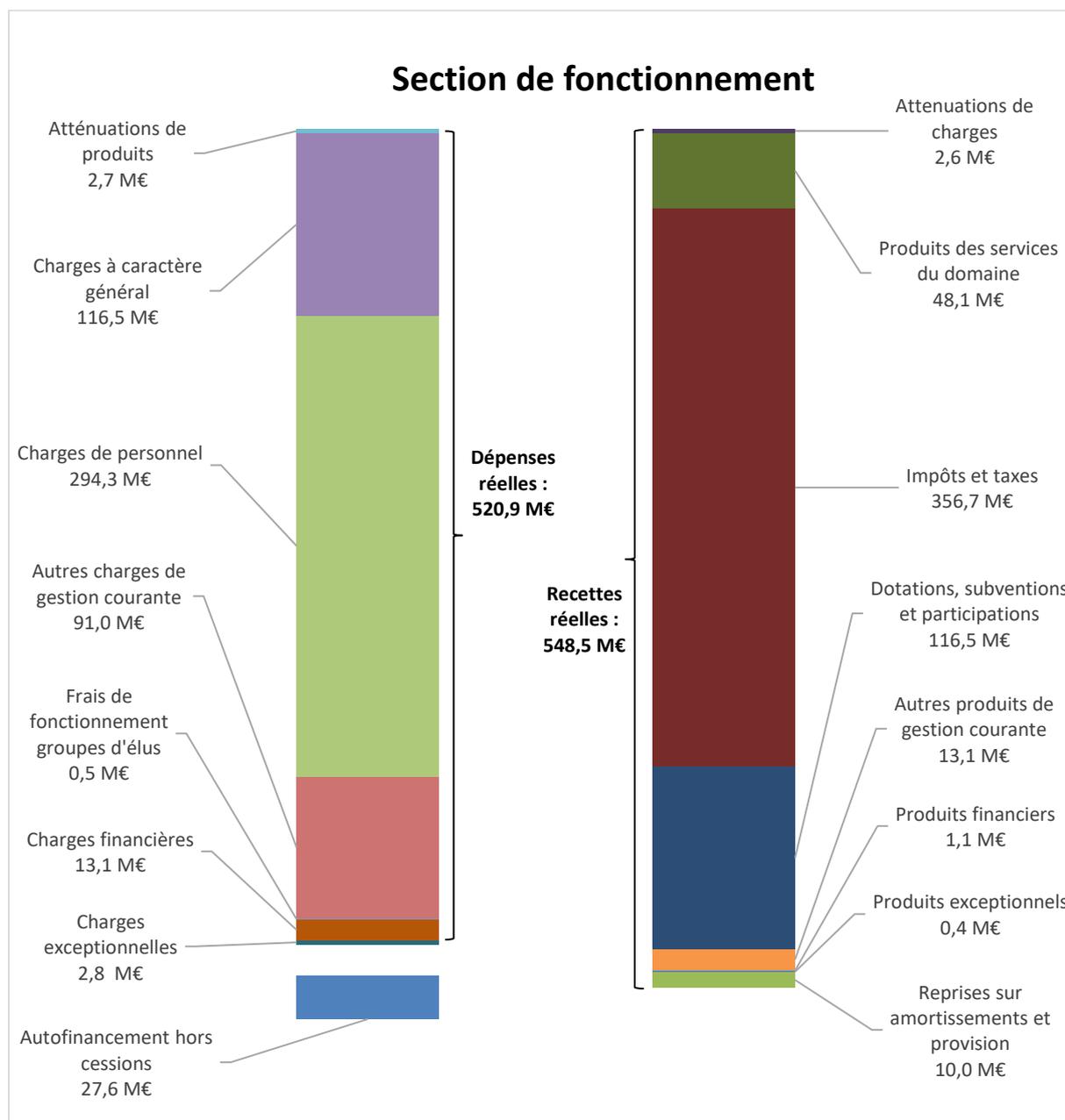
Enfin, les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau 2019, celles-ci pourront ainsi reconduire leurs activités sans solliciter d'augmentation de la participation des bénéficiaires. Le monde associatif, facteur de dynamisme essentiel pour notre ville, est par ailleurs soutenu par le développement d'un réseau de 11 maisons des associations sur le territoire communal (600 associations membres) et un Portail des Associations modernisé.



Le budget principal

I. La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente comme suit :





A. Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 se décomposent comme suit :

| Poste | BP 2020 |
|---|-----------------|
| Produit des services et du domaine | 48,1 M€ |
| Impôts et taxes | 356,7 M€ |
| Dotations de l'Etat | 76,2 M€ |
| Allocations compensatrices de fiscalité | 18,6 M€ |
| Fonds de compensation de la TVA | 0,6 M€ |
| Participations et subventions | 21,2 M€ |
| Autres produits de gestion courante | 13,0 M€ |
| Atténuations de charges | 2,6 M€ |
| Produits financiers | 1,1 M€ |
| Produits exceptionnels | 0,4 M€ |
| Reprises sur amortissements et provisions | 10,0 M€ |
| Total | 548,5 M€ |

Les impôts et taxes : 356,7 millions d'euros

Les **impôts directs locaux** représentent plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement.

Ils se répartissent comme suit :

| Poste | BP 2020 | Part |
|--|---------------|---------------|
| Taxe d'habitation | 143,4 M€ | 50,8% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 124,2 M€ | 44,0% |
| Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 14,0 M€ | 5,0% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,4 M€ | 0,2% |
| Total | 282 M€ | 100,0% |

En 2020, les contribuables niçois bénéficieront d'une nouvelle baisse importante de leurs impôts locaux. Le Conseil municipal a d'ores et déjà acté une forte baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Après avoir diminué de 9,2 % en 2019, la baisse sera de 9,5 % en 2020. Au total, le taux communal de taxe foncière sera passé de 23,12 % à 21 % en 2019 et de 21 % à 19 % en 2020, soit un gain de pouvoir d'achat d'environ 22 millions d'euros pour les Niçois.



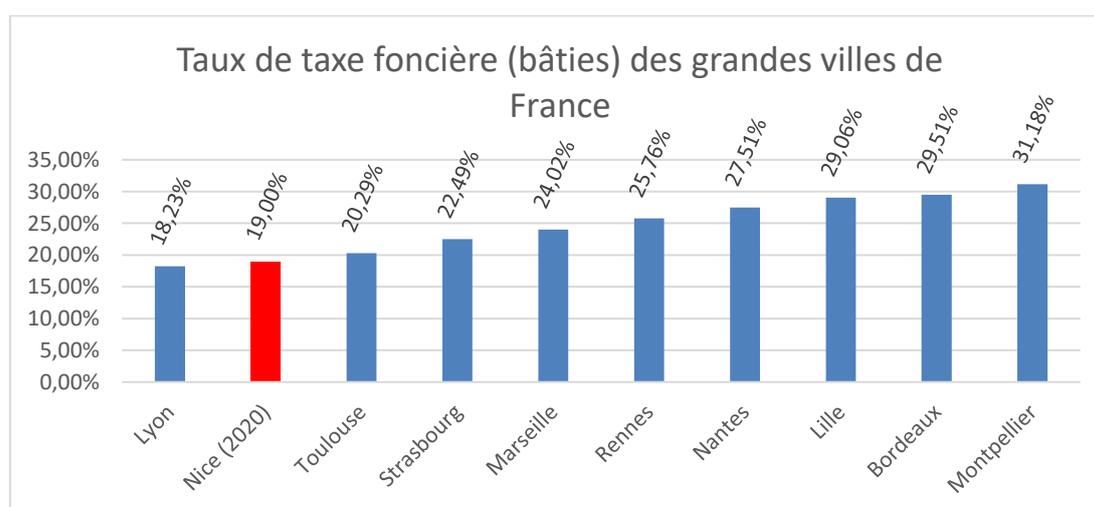
Cette baisse de la fiscalité communale sera renforcée par les décisions métropolitaines en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En 2019, le taux appliqué a ainsi été ramené à 8,90 % contre 10,90 % appliqués en 2017. En 2020, la Métropole a décidé de diminuer à nouveau son taux de TEOM pour le ramener à 8,46 %, soit une baisse d'environ 5 % et un gain de pouvoir d'achat de 2,2 millions d'euros pour les contribuables niçois.

Par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2019, la Ville de Nice a par ailleurs décidé d'appliquer un abattement de 5 % en faveur des commerces de moins de 400 m², non intégrés à un ensemble commercial. Cet abattement représente une diminution de l'ordre de 1,2 million d'euros du produit de taxe foncière des commerces de proximité et se traduira par une baisse moyenne de la part communale estimée à 124 € par local.

Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, déjà diminués en 2015 et 2016, sont reconduits à leur niveau 2019, soit 21,10 % pour la taxe d'habitation et 35,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En parallèle, l'Etat poursuit la suppression de la taxe d'habitation, mesure qui bénéficie à 80 % des foyers (ceux dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 432 € pour une part, 43 688 € pour un couple, majoré de 6 096 € par demi-part supplémentaire). En 2020, le taux du dégrèvement sera porté de 65 % à 100 %. Il est à noter que l'Etat prend intégralement en charge le coût de ce dégrèvement. Pour la Ville de Nice, le montant du dégrèvement pour 2019 a été estimé à 40 millions d'euros.

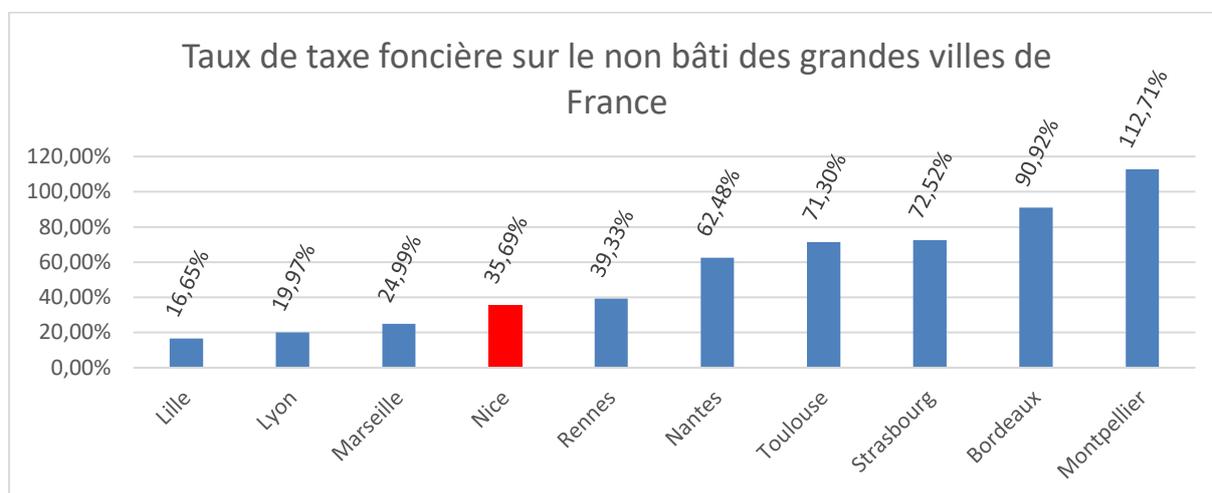
En comparaison des grandes villes françaises, les taux de fiscalité de la Ville de Nice s'avèrent, depuis plusieurs années, inférieurs à la moyenne que soit **en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties où la Ville de Nice se classe sur le podium des 10 plus grandes villes de France³** :



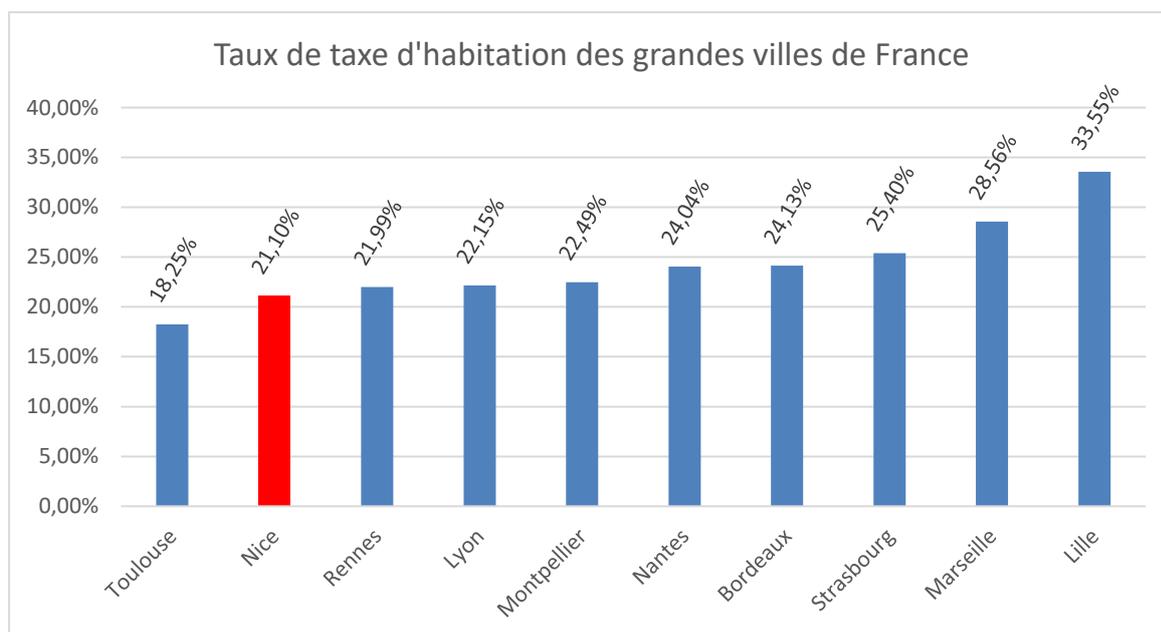
³ Hors Paris



En matière de taxe sur le foncier non bâti où le taux de la ville de Nice est bien inférieur à la moyenne :



En matière de taxe d'habitation où la ville se classe 2^{ème} :



S'agissant de la taxe d'habitation, la Ville de Nice continue à appliquer des taux d'abattement très favorables. Les familles et les personnes en situation de handicap bénéficient des taux les plus élevés prévus par la législation :

- 20 % d'abattement pour charges de famille, pour chacune des 2 premières personnes à charge ;
- 25 % d'abattement pour charges de famille, à compter de la troisième personne à charge ;
- 10 % d'abattement en faveur des personnes en situation de handicap ou invalides.



Enfin, la Ville de Nice applique un abattement général à la base de 10 %.

En termes d'abattements, Nice se classe donc en 5^{ème} position avec un taux de 65 %.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, déterminée par la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur 12 mois, a été estimée à 1,20 %.

Les **autres impôts et taxes** sont évalués à 74,7 millions d'euros :

| Poste | BP 2020 |
|--|----------------|
| Droits de mutation à titre onéreux | 32,0 M€ |
| Attribution de compensation | 22,6 M€ |
| Dotation de solidarité métropolitaine | 3,0 M€ |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 7,8 M€ |
| Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos | 6,8 M€ |
| Affiches, réclames, enseignes | 1,3 M€ |
| Droits de place | 1,1 M€ |
| Taxe sur les pylônes électriques | 0,1 M€ |
| Total | 74,7 M€ |

Compte tenu du dynamisme du marché immobilier, les droits de mutation à titre onéreux sont attendus à 32 millions d'euros pour 2019. Ce montant a été repris dans les prévisions 2020.

La dotation de solidarité métropolitaine est estimée à 3 millions d'euros, au même niveau qu'en 2019.

L'attribution de compensation est prévue à hauteur de 22,6 millions d'euros, en hausse de 0,1 million d'euros par rapport à 2019, afin de tenir compte des dernières évaluations de charges et de ressources transférées à la Métropole avec la compétence tourisme.

Les recettes de taxe sur l'électricité et de prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos sont estimées respectivement à 7,8 et 6,8 millions d'euros, au regard des réalisations et prévisions d'atterrissage sur l'exercice 2019.

Les autres recettes (taxe locale de publicité extérieure, droits de place sur les marchés, impôt sur les spectacles et taxe sur les pylônes électriques) sont prévues à 2,6 millions d'euros.



Les allocations compensatrices de fiscalité : 18,6 millions d'euros

Ces allocations sont versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal « subies », c'est-à-dire celles qui résultent de mesures prises par le législateur ayant conduit à des réductions de bases d'imposition.

Au fil des années, ces allocations ont été progressivement réduites en ce qu'elles servent de « variables d'ajustement » au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat. Elles ne couvrent donc pas intégralement la perte de recettes fiscales. Les pertes non compensées de taxe d'habitation sont par exemple estimées à 2,9 millions d'euros en 2019.

En 2020, il est prévu une quasi-stabilité de ces recettes :

| Poste | Notifié 2019 | BP 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Allocations compensatrices de taxe d'habitation | 17,9 M€ | 17,8 M€ |
| Allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties | 0,8 M€ | 0,8 M€ |
| Allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Total | 18,7 M€ | 18,6 M€ |

Les dotations de l'Etat et le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics : 76,9 millions d'euros

Les dotations de l'Etat ainsi que les recettes attendues du FCTVA sur les dépenses d'entretien sont attendues à un niveau stable par rapport à 2019, soit 76,9 millions d'euros.

| Poste | BP 2020 |
|--|----------------|
| Dotation globale de fonctionnement - Dotation forfaitaire | 68,7 M€ |
| Dotation globale de fonctionnement - Dotation nationale de péréquation | 3,4 M€ |
| Fonds de compensation de la TVA | 0,6 M€ |
| Dotation générale de décentralisation hygiène | 3,6 M€ |
| Dotation élections | 0,2 M€ |
| Dotation titres sécurisés | 0,3 M€ |
| Dotation opérations de recensement | 0,1 M€ |
| Total | 76,9 M€ |

Conformément aux engagements pris dans le cadre du « dispositif de Cahors », le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une reconduction de l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement (DGF), après correction des effets périmètres. La DGF de la Ville de Nice est donc estimée à 72,1 millions d'euros en 2020, à un niveau stable par rapport à 2019.

Il convient de rappeler que la Ville de Nice a connu une baisse de DGF particulièrement marquée sous le précédent quinquennat, celle-ci étant passée de 104,6 millions d'euros en 2013, à 73,1 millions d'euros en 2017, soit une diminution d'un tiers et une perte cumulée de près de 273 millions d'euros.



Les subventions et participations : 21,2 millions d'euros

Les subventions et participations sont attendues avec une progression de 3 % par rapport au budget primitif 2019.

Elles sont constituées par :

- Les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la politique petite enfance, pour 15,9 millions d'euros, ainsi que pour les accueils en centres de loisirs, à hauteur de 3,4 millions d'euros.
- Des participations et subventions qui seront versées par nos partenaires :

| Poste | BP 2020 |
|--|---------------|
| Etat | 0,3 M€ |
| Région Sud | 0,3 M€ |
| Département des Alpes-Maritimes | 0,7 M€ |
| Autres communes (participation aux frais de scolarité) | 0,2 M€ |
| Union Européenne | 0,2 M€ |
| Autres organismes | 0,2 M€ |
| Total | 1,9 M€ |



Les produits des services et du domaine : 48,1 millions d'euros

| Poste | BP 2020 |
|--|----------------|
| Restauration scolaire | 9,4 M€ |
| Droits de voirie et autres occupations du domaine public | 6,7 M€ |
| Stationnement sur voirie | 6,0 M€ |
| Petite Enfance | 4,7 M€ |
| Activités sportives | 2,4 M€ |
| Garderies | 2,3 M€ |
| Accueil de loisirs et jeunesse | 2,1 M€ |
| Billetterie des musées | 2,1 M€ |
| Carnaval | 1,8 M€ |
| Ventes de caveaux et autres produits de l'administration funéraire | 1,7 M€ |
| Activités de loisirs | 1,6 M€ |
| Festival de Jazz | 1,5 M€ |
| Autres équipements culturels | 1,2 M€ |
| Parc Phoenix | 0,9 M€ |
| Mises à disposition de personnel et de moyens | 0,9 M€ |
| Recettes de fourrière (avant reprise en régie) | 0,6 M€ |
| Village de Noël | 0,4 M€ |
| Produits de vente des comptoirs des musées | 0,3 M€ |
| Régie des panneaux | 0,3 M€ |
| Vaccinations | 0,3 M€ |
| Autres | 0,9 M€ |
| Total | 48,1 M€ |

Il s'agit des participations versées par les usagers ainsi que les produits issus de la valorisation du domaine de la Ville.

Les nombreuses mesures instaurées durant la mandature en faveur du pouvoir d'achat sont maintenues en 2020, les Niçois pouvant ainsi bénéficier de tarifs minorés et de nombreuses gratuités :

- Dans le domaine du sport :
 - Tarifs différenciés métropolitains ;
 - Des **tarifs préférentiels** sont proposés pour l'accès aux piscines et aux complexes sportifs de la Ville de Nice ;
 - **Des tarifs adaptés aux revenus des familles** pour les activités de l'École Municipale des Sports et des Centres Sportifs de Vacances (de 2,50 € à 16,25 € pour une activité à la journée). À titre d'exemple, pour une famille avec des



revenus faibles, le coût par enfant sera de 75 € pour une année sportive, soit 32 jours pour des activités telles que la voile, le ski, le VTT, l'équitation, l'escalade, etc.) ;

- **Dispositif Coupons sport** : incitation à la pratique sportive en direction de la jeunesse en finançant une partie du coût de la licence sportive pour tous les jeunes de 6 à 18 ans. Depuis 2015, ce dispositif a pris la forme d'un partenariat entre l'Agence Nationale des Chèques Vacances et la Ville de Nice avec des coupons sport d'une valeur de 20 € à 40 € distribués aux parents dont les enfants répondent aux critères de l'aide à la pratique sportive. Plus de 3 000 licenciés concernés en 2018/2019 ;
 - Une **bourse annuelle de 300 € à 1 000 € est attribuée aux sportifs de haut niveau** licenciés dans des clubs niçois en fonction de leur niveau (jeune, senior, élite).
- En matière de politique familiale :
 - Dans les structures municipales de la petite enfance :*
 - **Fourniture des couches et des repas** dont le lait infantile dans les crèches ;
 - Application de tarifs calculés en fonction des revenus mensuels des parents, établis selon un barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. En juin 2019, **40 % des familles dont les enfants étaient accueillis au sein des crèches municipales bénéficient d'un tarif horaire inférieur à 1 € de l'heure** ;
 - Attribution d'une **allocation compensatrice** ouverte à tous les parents domiciliés à Nice qui travaillent à temps complet ou à temps partiel et qui emploient une assistante maternelle agréée privée ou un emploi à domicile, à temps complet ou à temps partiel ou qui font accueillir leur enfant au sein d'une micro-crèche privée non subventionnée par la CAF, et sont en liste d'attente pour l'obtention d'une place en crèche. Le montant de cette allocation peut atteindre 200 € maximum par mois en fonction des revenus des parents ;
 - Mise en place du **tarif d'urgence** pour les enfants accueillis au sein de nos crèches avec un tarif très faible et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge ;
 - **Gratuité des pôles petite enfance municipaux** : ludothèques, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, etc.



Dans les centres AnimaNice :

- **Gratuité des activités ludiques, culturelles et sportives** au sein des centres AnimaNice et du complexe sportif municipal Mercantour, **au bénéfice des assistants maternels** agréés privés domiciliés à Nice afin que ces professionnels de la Petite Enfance puissent proposer aux enfants qu'ils accueillent des activités en dehors de leur domicile ;
- 1 000 animations chaque année pour petits et grands, actifs et retraités, réparties sur l'ensemble des 16 centres AnimaNice et 11 maisons des associations ;
- 40 spectacles pour enfants à 3 € la place et une carte de fidélité qui offre 4 entrées gratuites pour encourager la fréquentation en famille ;
- Tenue, en septembre, sur le Quai des États-Unis et la Promenade du Paillon, de « Nice fête sa rentrée » anciennement « Rendez-vous des Associations », qui permet aux familles de découvrir gratuitement et en un même endroit de nombreuses activités proposées par les associations, les clubs sportifs et la Ville de Nice.

Au Guichet Nice Facile

- Création du **Guichet unique Nice facile** qui simplifie la vie des familles niçoises et leurs démarches en développant de nouveaux outils : mise en place de l'e-facturation des frais d'accueil petite enfance et paiement par carte bancaire, en ligne ou par prélèvement automatique des inscriptions ou frais ; installation de tablettes numériques de pointage pour les parents au domicile des assistantes maternelles municipales ; perfectionnement du Chatbot, l'assistant virtuel du site internet de la Ville de Nice, etc.
- Education et Jeunesse :
 - **La mise en place d'un nouveau tarif de cantine** de 80 centimes par repas en maternelle et d'un euro en élémentaire pour près de 1 300 familles (2 000 enfants) dont le quotient est inférieur à 350 euros.
 - **Des tarifs réduits dans les restaurants scolaires** pour les familles dont le quotient est inférieur à 700 euros : 1,70 € au lieu de 2,95 € en tarif plein en maternelle et 2,27 € au lieu de 3,25 € en tarif plein en élémentaire. Depuis 2011, date de la reprise en régie, l'augmentation moyenne des tarifs de restauration scolaire a d'ailleurs été de seulement 1,54 %, bien inférieure à l'inflation qui a évolué de 4,74 % sur la même période ;
 - Gratuité dans les restaurants scolaires pour les publics très précaires ;
 - **Les tarifs de la Jeunesse sont calculés selon la politique tarifaire de la CAF**, sur la base du quotient familial. En septembre 2016, les tarifs « plancher » et « plafond » ont été portés respectivement à 2,50 € et 16,25 €. Les tarifs



« plancher » et « plafond » des accueils de loisirs n'ont pas évolué en 2017, garantissant ainsi la stabilisation du pouvoir d'achat pour les familles ;

- **Plan ski et Plan nautique** : la Ville de Nice offre la possibilité, d'une part, durant 11 mercredis de janvier à mars, de pratiquer le ski au sein des stations de sport d'hiver de la Métropole et, d'autre part, pendant 15 mercredis de pratiquer la voile, la planche à voile, le paddle, le kayak et les sports de plage pour les enfants inscrits en Accueils Loisirs. Le tarif est celui d'une journée d'accueil loisirs habituels, soit entre 2,50 € et 16,25 € la journée selon le quotient CAF, et incluant le prix des forfaits, le transport, les cours et le repas.
- Santé, handicap et action sociale :
 - Vaccinations gratuites ;
 - **Gratuité des accès aux défilés du Carnaval pour les titulaires d'une carte d'invalidité** d'un taux supérieur ou égal à 80 % et pour leur accompagnant ;
 - Maintien de la **gratuité des Handiplages**.

Des actions sont également organisées en lien avec le CCAS :

- **Aide au passage du permis de conduire** pour les jeunes de 17 à 25 ans ayant des revenus modestes ou en situation de précarité financière : 450 euros par jeune ;
- **Dépannage alimentaire** pour les jeunes et les femmes victimes de violences ;
- **Consultations gratuites d'avocat** avec une permanence mensuelle au sein des bâtiments communaux et l'attribution de bons de consultations gratuits d'avocat pour les femmes victimes de violence ;
- **Hébergement temporaire d'urgence** de 7 nuitées maximum pour les Niçois en lien avec l'astreinte communale de sécurité ;
- **Expérience de soutien scolaire gratuit** apporté aux enfants et jeunes du quartier Est, au pôle social Roquebillière.
- Seniors :
 - Instauration de la **gratuité pour toutes les activités informatiques dispensées au sein des maisons des seniors**, avec un accroissement du nombre d'ateliers, soit plus de 300 heures d'initiation et de perfectionnement à l'outil et un déploiement sur 100 % des sites ;
 - Gratuité de la carte Pass senior et réduction de 10 % sur le tarif des activités des maisons pour tous les seniors non imposables ;
 - Partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances qui subventionne les séjours des seniors à faible revenu (82 seniors en 2019, soit 16 050 euros d'aides versées) ;



- Réductions sur les achats dans les commerces de proximité avec la carte métropolitaine Seniors Plus délivrée gratuitement aux seniors de plus de 55 ans résidant sur le territoire de Nice Côte d'Azur, soit un accès à des réductions de l'ordre de 5 % à 30 % dans les commerces de proximité (33 000 seniors sont bénéficiaires de cette carte et bénéficient d'avantages et de réductions dans plus de 100 boutiques de la Ville de Nice) ;
- Multiplication du nombre de **bals gratuits** pour les seniors avec l'ouverture d'un créneau hebdomadaire à la Villa la Luna et l'organisation d'un après-midi dansant par mois à l'Opéra de Nice et sur un site situé à l'Ouest, le Parc Phoenix dont l'accès est ouvert à tous les détenteurs de la carte métropolitaine Senior Plus ;
- Développement des activités gratuites proposées et ouvertes aux détenteurs de la carte Métropole Senior Plus, avec des remises à niveau du code de la route (1 fois par mois), des activités physiques de plein air dans les jardins de la Ville (séances de gymnastique et de capoeira), conférences et rencontres littéraires actu et citoyennes pour décrypter l'actualité littéraire, les grands thèmes de société et les projets structurants de la Ville ;
- **Opération « Seniors en forme »** : accès gratuit pour le public senior, dans 14 jardins de la Ville pour la pratique de la gym douce, plus de 1 200 seniors y participent chaque semaine ;
- **Pass Senior** : pour une cotisation de 40 € par an, accès gratuit à de très nombreuses activités sportives pour les Seniors telles que la gymnastique en salle, la danse rythmique, le karaté, le tir à l'arc, la gym Pilates, la marche nordique, le kayak et le catamaran.
- Culture :
 - Libre accès dans les musées et galeries pour les Niçois ;
 - Tarification particulièrement accessible du conservatoire (éveil musical et initiation pour les enfants du CP et de la grande section de maternelle ; prêt gratuit d'instruments coûteux pour les élèves en cours de formation) ;
 - Maintien de la tarification particulièrement accessible pour la cinémathèque et l'atelier du film d'animation ;
 - Organisation de « Ciné récré » la fête du cinéma pour les enfants dans toutes les salles de Nice avec un tarif préférentiel pour toute la famille ;
 - Dans le réseau des bibliothèques : offre multimédia gratuite importante, inscription et services gratuits y compris l'accès internet et les animations. Valorisation des fonds anciens, y compris numériques.

**Les autres recettes de fonctionnement : 27,2 millions d'euros**

| Poste | BP 2020 |
|---|----------------|
| Atténuations de charges | 2,6 M€ |
| Autres produits de gestion courante | 13,1 M€ |
| Produits financiers | 1,1 M€ |
| Produits exceptionnels | 0,4 M€ |
| Reprises sur amortissements et provisions | 10,0 M€ |
| Total | 27,2 M€ |

Elles se composent :

- De loyers, de redevances de location et de remboursements de charges, pour 12,5 millions d'euros ;
- De la participation des agents au coût des titres restaurants pour 40 % de leur valeur faciale, soit 2 millions d'euros ;
- Des remboursements sur rémunération, prévus à hauteur de 0,5 million d'euros ;
- De produits de gestion courante divers, à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- De redevances versées par les délégataires de service public, pour 0,2 million d'euros ;
- De produits financiers pour 1,1 million d'euros qui regroupent les dividendes perçus par la Ville, le remboursement des frais financiers de la dette globalisée ou encore des produits financiers découlant de participations ;
- 0,4 million d'euros de produits exceptionnels ;
- Et enfin de 10 millions d'euros de reprises sur provisions, qui doivent être reprises, en raison de la disparition du risque identifié.



B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2019 se répartissent comme suit :

| Poste | En valeur | En % |
|--|-----------------|--------------|
| Charges à caractère général | 116,5 M€ | 22,4% |
| Charges de personnel | 294,3 M€ | 56,5% |
| Atténuations de produits | 2,7 M€ | 0,5% |
| Autres charges de gestion courante | 91,0 M€ | 17,5% |
| Frais de fonctionnement groupes d'élus | 0,5 M€ | 0,1% |
| Charges financières | 13,1 M€ | 2,5% |
| Charges exceptionnelles | 2,8 M€ | 0,5% |
| Total | 520,9 M€ | 100 % |

Les charges de personnel : 294,3 millions d'euros

Les charges de personnel constituent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles peuvent être décomposées comme suit :

- Les rémunérations s'établissent à 273,3 millions d'euros, dont 55,8 millions correspondent à la participation versée à la Métropole dans le cadre de la convention de gestion des services communs ;
Par rapport aux crédits ouverts en 2019, elles progressent de moins de 1 %. Elles intègrent néanmoins 670 000 euros consacrés à l'organisation des élections municipales et métropolitaines qui feront l'objet d'un remboursement par l'Etat. A périmètre constant, l'évolution est limitée à + 0,58 % ;
- De la restauration administrative, pour 6,5 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros au titre de la convention de gestion des services communs. Ce poste intègre en particulier la valeur faciale des titres restaurants ;
- Des crédits de vacataires, pour 13,8 millions d'euros ;
- La participation de la Ville aux frais de médecine professionnelle, pour 0,4 million d'euros ;
- Les remboursements de rémunération des maîtres-nageurs sauveteurs, à hauteur de 0,3 million d'euros.

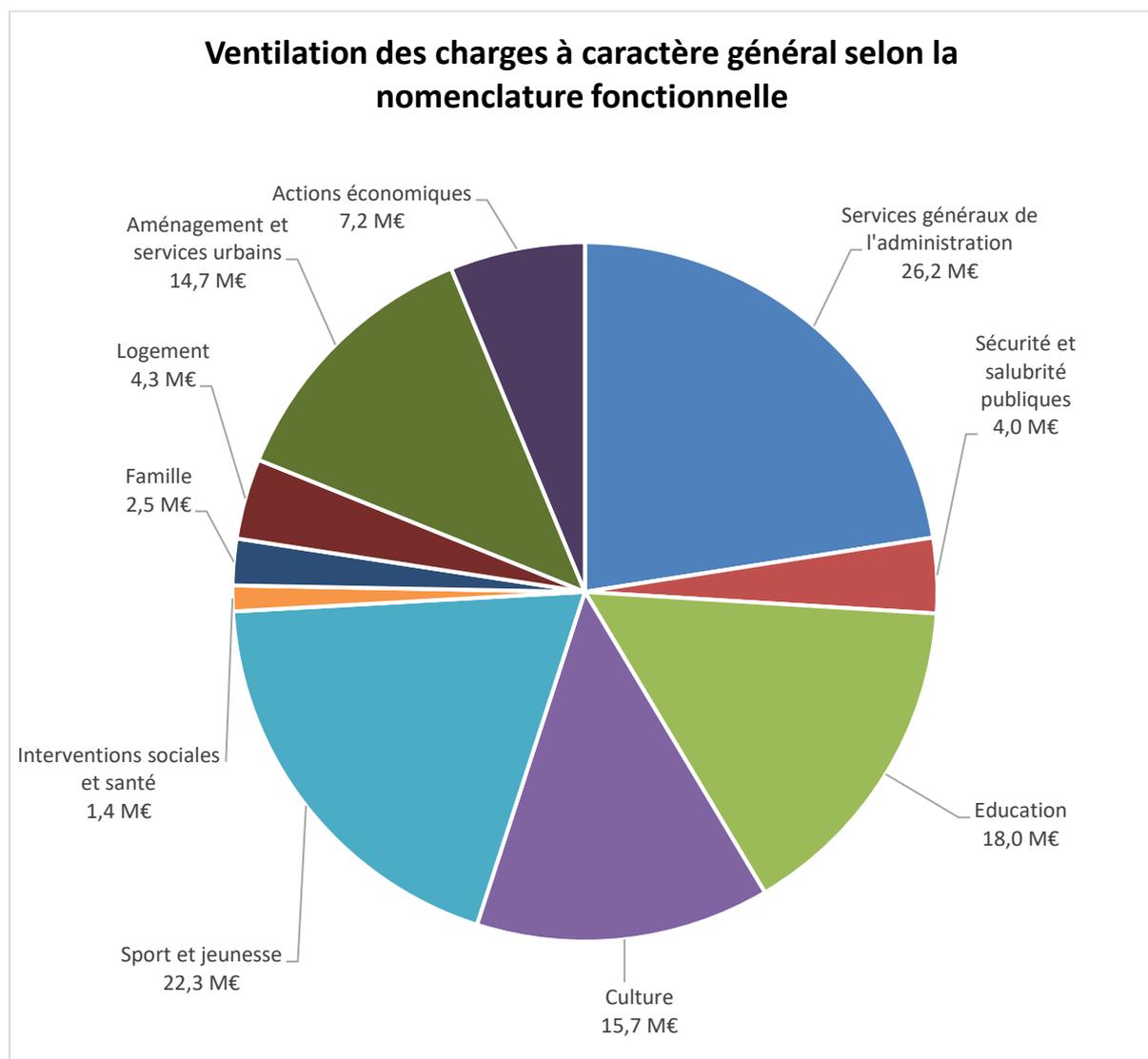
Il est à souligner que la Ville de Nice prend en charge des dépenses obligatoires nouvelles, pour 1,18 million d'euros, en particulier la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre de l'accord PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunérations).



Par ailleurs, la Ville de Nice a choisi de mettre en œuvre une politique en faveur du bien-être au travail, par la reconnaissance et la prévention de la précarité, pour un coût évalué à 1,39 million d'euros, consacrés notamment à la progression de la carrière des agents.

Les charges à caractère général : 116,5 millions d'euros

Prévues à hauteur de 116,5 millions d'euros, elles diminuent de 2 % par rapport au budget primitif précédent. Elles sont ventilées comme suit :



Les participations versées par la Ville de Nice à la Métropole Nice Côte d'Azur au titre de la mise en commun des services s'élèvent à 17,5 millions d'euros, soit environ 15 % du volume des charges à caractère général, un montant stable par rapport à 2019.



Les autres dépenses de gestion courante : 91,1 millions d'euros

Elles progressent de 0,6 % par rapport au budget primitif 2019 et se décomposent comme suit :

| Poste | BP 2020 |
|--|----------------|
| Subvention d'équilibre budget annexe Opéra | 15,8 M€ |
| Subvention d'équilibre budget annexe de la fourrière | 0,3 M€ |
| Subvention d'équilibre au CCAS | 17,6 M€ |
| Contribution au SDIS | 25,4 M€ |
| Subventions aux organismes extérieurs | 25,1 M€ |
| Autres dépenses | 6,9 M€ |
| Total | 91,1 M€ |

La plus importante contribution versée par la Ville de Nice, à savoir la contribution versée au Service Départemental d'Incendie et des Secours, est prévue à 25,4 millions d'euros en augmentation de plus de 300 000 euros par rapport à l'année 2019.

Les subventions versées aux budgets annexes sont prévues à 16,1 millions d'euros, dont 0,3 million d'euros pour le budget annexe de la régie de la fourrière. La subvention du Centre Communal d'Action Sociale augmente et passe de 17,4 à 17,6 millions d'euros.

L'enveloppe des subventions dédiées à nos partenaires et aux associations est reconduite.

Les autres dépenses s'élèvent à 6,9 millions d'euros et sont constituées notamment de :

- L'enveloppe consacrée aux achats de places de crèche ;
- Au règlement des frais de scolarité des enfants niçois, inscrits dans les écoles d'autres communes ;
- Aux frais de formation des agents de la police municipale.

Les frais financiers : 13 millions d'euros

| Poste | BP 2019 | BP 2020 | Evolution |
|---|----------------|----------------|-------------|
| Intérêts des emprunts contractés auprès d'organismes financiers | 9,7 M€ | 8,5 M€ | - 12% |
| Intérêts des emprunts contractés dans le cadre du partenariat public privé Nice Eco Stadium | 4,5 M€ | 4,5 M€ | 0% |
| Intérêts et commission de non-utilisation de ligne de trésorerie | 0,2 M€ | 0,1 M€ | - 40% |
| Total | 14,4 M€ | 13,0 M€ | - 9% |



Grâce à la baisse continue des taux et à la réduction du besoin de financement, les charges financières sont prévues en baisse de près de 9 % en 2020, au regard des crédits ouverts au budget primitif 2019.

A l'instar des années précédentes, les crédits afférents à la gestion optimisée des moyens de financement feront l'objet d'un pilotage fin en fonction des besoins et des marchés bancaires.



II. Le contrat financier conclu entre l'Etat et la Ville de Nice

La Ville de Nice s'est engagée vis-à-vis de l'Etat dans un contrat financier triennal limitant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et son besoin de financement.

Au terme de la première année de contractualisation, la Ville de Nice a démontré que sa bonne gestion lui avait permis de dépasser largement les objectifs fixés.

Les budgets 2019 et 2020 ont été élaborés de sorte à atteindre les mêmes résultats.

Objectif 1 : L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

La Ville de Nice s'est fixé l'objectif le plus ambitieux de France avec une limitation de l'évolution de ses dépenses à + 0,75 % contre 1,05 % contractualisé.

En 2018 comme en 2019, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait être inférieure 0,75 %.

En 2019, le montant des crédits ouverts est inférieur à l'objectif. En tenant compte de non-consommations probables, l'évolution devrait être proche de 0 % en 2019.

Au budget primitif 2020, les crédits ouverts en dépenses réelles de fonctionnement seront conformes au contrat conclu avec l'Etat.

Objectif 2 : L'amélioration du besoin de financement :

En 2018, la Ville de Nice a constaté une amélioration de son besoin de financement à hauteur de 35,3 millions d'euros.

En 2019, cette baisse devrait être de 10,2 millions d'euros conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'Etat.

En 2020, l'amélioration du besoin de financement devrait à nouveau être conforme aux engagements pris.

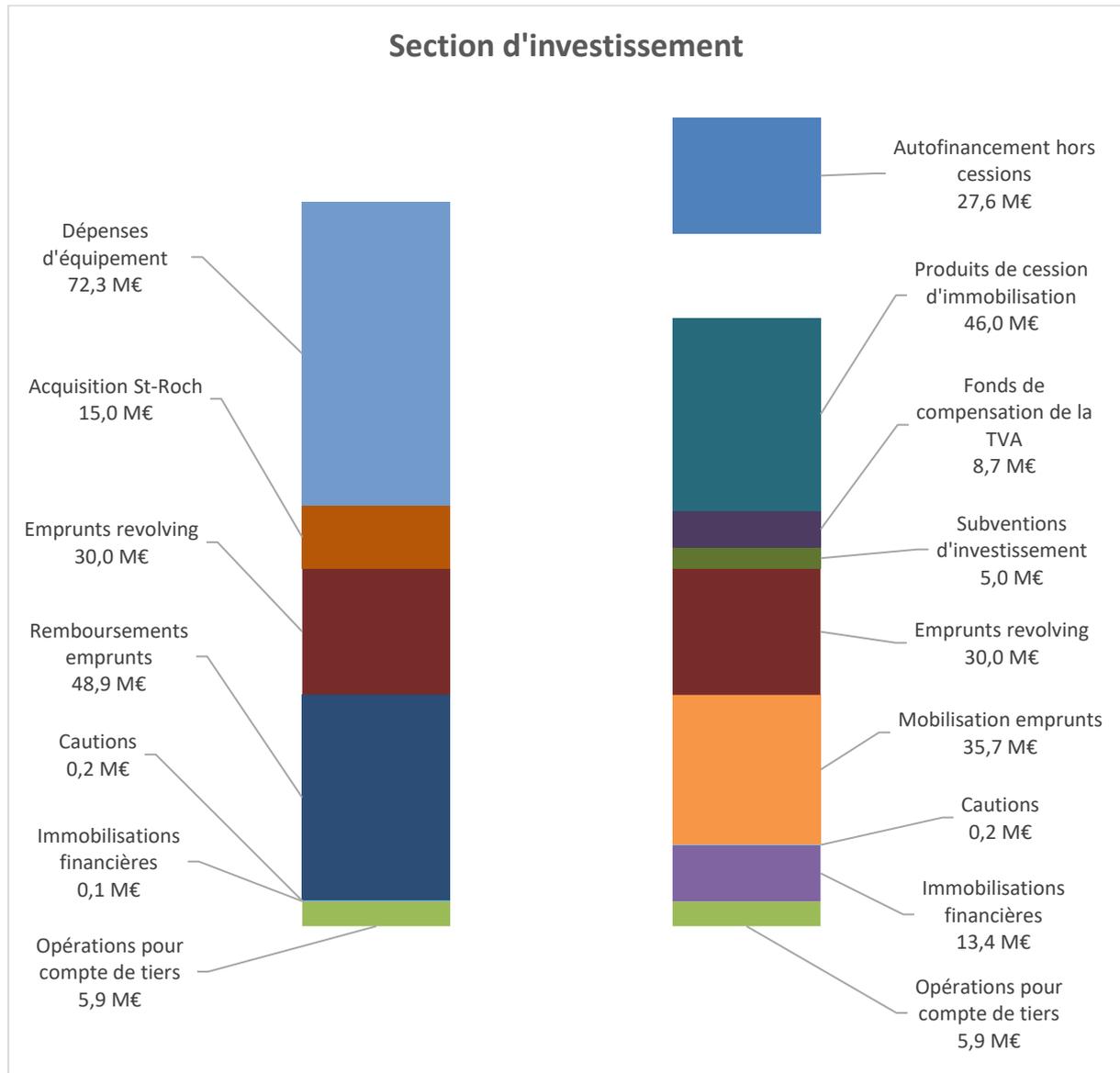
Objectif 3 : Capacité de désendettement :

Le contrat financier fixe un objectif de capacité de désendettement à 10,46 années pour l'exercice 2020. Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, il devrait en réalité s'établir à 6,1 années.



III. La section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement se présente comme suit :





A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 172,3 millions d'euros et se répartissent comme suit :

| Poste | BP 2020 |
|--|-----------------|
| Dépenses d'équipement | 72,3 M€ |
| Acquisition de l'hôpital Saint-Roch | 15,0 M€ |
| Emprunts revolving | 30,0 M€ |
| Remboursement de l'annuité des emprunts en capital | 48,9 M€ |
| Cautions et immobilisations financières | 0,2 M€ |
| Opérations pour compte de tiers | 5,9 M€ |
| Total | 172,3 M€ |

Les dépenses d'équipement et l'acquisition de Saint Roch : 87,3 millions d'euros

En 2020, la programmation d'investissement de la Ville de Nice se poursuit à un rythme élevé, avec 87,3 millions d'euros de dépenses prévues, dont 15 millions d'euros au titre de l'acquisition de l'Hôpital Saint-Roch.

Depuis 2008, près de 1,1 milliard d'euros ont été investis dans notre ville sur trois axes majeurs :

- L'embellissement et le rayonnement de la Cité ;
- La rénovation et modernisation des équipements de proximité ;
- Garantir et préserver la sécurité publique.



Les investissements peuvent être déclinés par politique publique comme suit :

| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|--|---|---|------------------|
| Aménagement et intervention pour la proximité | 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité | Aménagement et intervention pour la proximité | 900 000 |
| | Total 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité | | 900 000 |
| Total Aménagement et intervention pour la proximité | | | 900 000 |
| Cohésion sociale et politique de la ville | 5217 : Nouveau programme de renouvellement urbain | Création du groupe scolaire îlot des bleuets - acquisition foncière | 1 113 600 |
| | Total 5217 : Nouveau programme de renouvellement urbain | | 1 113 600 |
| | 5213 : Aides aux bailleurs sociaux | Aides aux bailleurs | 4 960 226 |
| | Total 5213 : Aides aux bailleurs sociaux | | 4 960 226 |
| | 5214 : ANRU des Moulins | Bibliothèque des Moulins - Acquisition en VEFA ⁴ | 514 500 |
| | | Bibliothèque des Moulins - Études et travaux | 101 000 |
| | Total 5214 : ANRU des Moulins | | 615 500 |
| | 5216 : Plan National de Requalification Notre Dame | Bibliothèque des Moulins - Études et travaux | 3 500 |
| | | Crèche Colonel Jean-Pierre - Acquisition en VEFA | 455 100 |
| | | Crèche Colonel Jean-Pierre - Travaux | 730 000 |
| | | Halte de jeu de la rue de Suisse - Acquisition | 82 000 |
| | | | 632 380 |
| | Total 5216 : Plan National de Requalification Notre Dame | | 1 902 980 |
| | 5231 : Amélioration de la qualité de vie | Plan de renouvellement de matériel de la petite enfance | 215 000 |
| | | Square du Colonel Jean Pierre | 1 200 |
| Total 5231 : Amélioration de la qualité de vie | | 216 200 | |
| 5232 : Santé Publique | Santé publique - Acquisition de matériel | 23 500 | |
| Total 5232 : Santé Publique | | 23 500 | |
| Total Cohésion sociale et politique de la ville | | | 8 832 006 |
| Embellissement du patrimoine | 8010 : Travaux réhabilitation architecture | Fond de concours - Promenade phase 3 et Trame verte | 500 000 |
| | | Réalisation de la trame verte | 550 000 |
| | | Rénovation des façades | 1 351 000 |
| | | Requalification de la place Gautier et du cours Saleya | 800 000 |
| | Total 8010 : Travaux réhabilitation architecture | | 3 201 000 |
| | 8011 : Plan éclairage décoratif | Travaux éclairage décoratif | 40 000 |
| | Total 8011 : Plan éclairage décoratif | | 40 000 |
| | 8013 : Mise en valeur patrimoine bâti | Patrimoine privé - Sécurisation et démolition | 1 119 225 |
| | | Patrimoine privé - Travaux de mises aux normes et de rénovation | 932 820 |
| | | Ensemble immobilier Saint-François | 600 000 |
| Total 8013 : Mise en valeur patrimoine bâti | | 2 652 045 | |
| 8014 : Travaux patrimoine culturel | Aménagement et sécurisation des bâtiments culturels | 200 000 | |

⁴ Vente en l'état futur d'achèvement



| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|--|--|--|------------------|
| | | Église du port - Travaux de réfection et de restauration intérieur | 50 000 |
| | | Église du Gesù | 153 400 |
| | | Église Sainte-Marie Madeleine - Travaux de réhabilitation | 176 000 |
| | | Église Saint-Pons | 40 000 |
| | | Église Saint-Roch - Travaux de rénovation | 60 000 |
| | Total 8014 : Travaux patrimoine culturel | | 679 400 |
| | 8015 : Acquisition droit de préemption | Acquisition et droit de préemption | 955 000 |
| Total 8015 : Acquisition droit de préemption | | 955 000 | |
| Total Embellissement du patrimoine | | | 7 527 445 |
| Embellissement paysager des espaces publics | 8110 : Travaux de conservation des espaces verts de proximité | Équipement et travaux de conservation des espaces verts de proximité | 815 500 |
| | Total 8110 : Travaux de conservation des espaces verts de proximité | | 815 500 |
| | 8111 : Rénovation espaces verts proximité | Réaménagement des squares et des aires de jeux | 223 000 |
| | Total 8111 : Rénovation espaces verts de proximité | | 223 000 |
| | 8112 : Création espaces verts urbains | Plan de verdissement de la ville | 505 400 |
| | | Réalisation du mur des déportés | 65 890 |
| | Total 8112 : Création espaces verts urbains | | 571 290 |
| | 8113 : Gros travaux de rénovation des grands espaces | Travaux de rénovation des grands espaces | 70 000 |
| | Total 8113 : Gros travaux de rénovation des grands espaces | | 66 000 |
| | 8114 : Création du parc urbain du Ray | Travaux d'aménagement du parc urbain du Ray | 1 490 360 |
| | Total 8114 : Création du parc urbain du Ray | | 1 494 360 |
| | 8115 : Conservation et aménagement du Parc Phœnix | Aménagement et conservation du Parc Phœnix | 107 000 |
| | Total 8115 : Conservation et aménagement du parc phœnix | | 107 000 |
| | 8116 : Aménagement paysager colline du château | Colline du château - Travaux d'aménagement | 102 000 |
| | Total 8116 : Aménagement paysager colline du château | | 102 000 |
| 8117 : Création du parc urbain de l'Ouest | Grand parc paysager de la plaine du var | 600 000 | |
| Total 8117 : Création du parc urbain de l'Ouest | | 600 000 | |
| Total Embellissement paysager des espaces publics | | | 3 979 150 |
| Enseignement, supérieur et recherche | 2312 : Grandes Opérations Enseignement Supérieur | Maison de l'étudiant | 5 000 |
| | | Observatoire de la Côte d'Azur - Travaux de rénovation | 361 200 |
| | | Subvention aux projets d'enseignement supérieur | 90 000 |
| | Total 2312 : Grandes Opérations Enseignement Supérieur | | 456 200 |
| Total Enseignement, supérieur et recherche | | | 456 200 |



| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|---|--|---|------------------|
| Fonds de concours et PEM | 9012 : Fonds de concours et PEM ⁵ | PEM Saint-Augustin | 320 200 |
| | Total 9012 : Fonds de concours et PEM | | 320 200 |
| Total Fonds de concours et PEM | | | 320 200 |
| Handicap et accessibilité | 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments | Travaux de mises aux normes d'accessibilité | 2 000 000 |
| | Total 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments | | 2 000 000 |
| Total Handicap et accessibilité | | | 2 000 000 |
| Jeunesse et Loisirs | 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs | Aménagement et modernisation des centres AnimaNice | 361 900 |
| | | Centres AnimaNice - Travaux de rénovation et de mises aux normes | 500 000 |
| | Total 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs | | 861 900 |
| Total Jeunesse et Loisirs | | | 861 900 |
| Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics | 0110 : Gros travaux de rénovation des bâtiments | Hôtel de ville - Travaux de rénovation | 105 000 |
| | | Modernisation du centre horticole | 108 000 |
| | | Travaux de mise en conformité de la fourrière municipale | 500 000 |
| | | Travaux de réfection de façade au 9 rue de la Boucherie | 150 000 |
| | | Total 0110 : Gros travaux de rénovation des bâtiments | |
| | 0111 : Travaux sécurité électrique chauffage | Data Center Bosio | 60 000 |
| | | GTC ⁶ des bâtiments | 406 000 |
| | | Travaux de mises aux normes ICPE ⁷ | 300 000 |
| | | Travaux de sécurité chauffage incendie | 600 000 |
| | Total 0111 : Travaux de sécurité électrique chauffage | | 1 366 000 |
| | 0112 : Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs | Aménagement des espaces de convivialité | 45 000 |
| | | Aménagement d'un centre de police municipale boulevard des jardiniers | 400 000 |
| | | Aménagement et sécurisation des stands et foires | 199 000 |
| | | Arcades de la Cité du Parc | 500 000 |
| | | Réaménagement des services liés aux déménagements | 390 000 |
| Travaux de rénovation des bâtiments de la police municipale | | 447 000 | |
| Travaux de sécurité dans les bâtiments publics | | 1 503 000 | |
| Total 0112 : Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs | | 3 484 000 | |
| 0113 : Sécurisation des équipements publics | Sécurisation des bâtiments scolaires | 200 000 | |
| | Travaux de bornes d'accès | 150 000 | |
| Total 0113 : Sécurisation des équipements publics | | 350 000 | |
| Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics | | | 6 063 000 |

⁵ Pôle d'échange multimodal

⁶ Gestion technique centralisée

⁷ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|---|---|---|------------------|
| Modernisation de l'administration | 0211 : Équipements et matériels de l'administration | Culture - Modernisation des équipements | 78 284 |
| | | Dématérialisation – Participation aux dépenses mutualisées | 389 896 |
| | | Modernisation des équipements de proximité | 408 000 |
| | | Participation aux dépenses mutualisées | 4 608 383 |
| | | Sécurité et Prévention - Modernisation des équipements | 334 500 |
| | Total 0211 : Équipements et matériels de l'administration | | 5 819 063 |
| | 0212 : Qualité du service public aux citoyens | Relation publique - Acquisition de matériel | 206 957 |
| Total 0212 : Qualité du service public aux citoyens | | 206 957 | |
| Total Modernisation de l'administration | | | 6 026 020 |
| Petite enfance | 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches | Aménagement de locaux pour la création d'une crèche à l'Arénas | 300 000 |
| | | Climatisation des cantines et bâtiments de la petite enfance | 150 000 |
| | | Conformité de la cuisine de la petite enfance | 350 000 |
| | | Mises aux normes de la cuisine de la crèche villa Isabelle | 300 000 |
| | | Ray Gorbella - Travaux de la crèche eau vive | 1 200 000 |
| | | Travaux clos couvert - Rénovation de bâtiments de la petite enfance | 230 000 |
| | Total 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches | | 2 530 000 |
| Total Petite enfance | | | 2 530 000 |
| Rayonnement culturel | 3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels | Aménagement et rénovation des bâtiments culturels | 762 000 |
| | | Bibliothèque de l'Ariane - Aménagement d'une bibliothèque pour l'emploi | 200 000 |
| | | Halle Spada-Atelier des artistes | 100 000 |
| | Total 3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels | | 1 062 000 |
| | 3013 : Équipements Culturels Œuvre d'Art Fonds de Concours | Équipement culturels, œuvre d'art, et fonds de concours | 990 240 |
| | Total 3013 : Équipements Culturels Œuvre d'Art Fonds de Concours | | 990 240 |
| | 3014 : Aménagement et rénovation des boutiques de musées | Modernisation et aménagement des boutiques de musées | 28 000 |
| | Total 3014 : Aménagement et rénovation des boutiques de musées | | 28 000 |
| | 3015 : Équipement et rénovation des salles de spectacles | Modernisation et équipement des salles de spectacles | 720 500 |
| Total 3015 : Équipement et rénovation des salles de spectacles | | 720 500 | |
| Total Rayonnement culturel | | | 2 800 740 |
| Sport | 4110 : Créations d'équipements sportifs | Quartier du Ray - Aménagement du terrain de grand jeu | 350 000 |
| | | Quartier du Ray - Réalisation des locaux de sport | 100 000 |
| | | Salle de Dojo du Ray - Acquisition en VEFA | 663 000 |
| | | Salle de Dojo du Ray - Travaux et études | 357 200 |



| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|--|--|--|-------------------|
| | Total 4110 : Créations d'équipements sportifs | | 1 470 200 |
| | 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives | Équipement des installations sportives | 226 000 |
| | | Plan de rénovation des piscines | 524 000 |
| | | Plan de rénovation des terrains de sport | 1 710 000 |
| | | Stade Bob Rémond- Travaux de rénovation des tribunes | 600 000 |
| | | Stade des Arboras - Rénovation des installations électriques | 290 000 |
| | | Terrain n°3 de la plaine du var - Relocalisation et travaux des vestiaires | 3 200 000 |
| | | Travaux de rénovation et de mises en conformité des installations sportives | 1 516 000 |
| | Total 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives | | 8 066 000 |
| | 4113 : Travaux sur le patrimoine assujetti à la TVA | Modernisation et équipement des installations sportives | 130 000 |
| Réalisation d'un terrain de grand jeu du centre de formation de l'OGC Nice | | 2 450 000 | |
| Total 4113 : Travaux sur le patrimoine assujetti à la TVA | | 2 580 000 | |
| Total Sport | | | 12 116 200 |
| Travaux des cimetières | 8211 : Travaux de maintenance des cimetières | Rénovation et conservation des cimetières | 482 000 |
| | Total 8211 : Travaux de maintenance des cimetières | | 482 000 |
| | 8214 : Construction et rénovation de caveaux | Travaux sur les concessions des cimetières | 292 465 |
| | Total 8214 : Construction et rénovation de caveaux | | 292 465 |
| Total Travaux des cimetières | | | 774 465 |
| Vie scolaire | 2010 : Création écoles | Groupe scolaire Saint-Isidore (DGD) | 253 600 |
| | Total 2010 : Création écoles | | 253 600 |
| | 2011 : Gros travaux rénovation écoles | Extension du groupe scolaire Ray Gorbella | 250 000 |
| | | Groupe scolaire Corniche Fleurie - fin des travaux | 207 000 |
| | Total 2011 : Gros travaux rénovation écoles | | 457 000 |
| | 2012 : Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles | Éducation - Développement numérique | 682 000 |
| | | Groupe scolaire du col de Villefranche - Rénovation des façades et aménagement du terrain de sport | 300 000 |
| | | Groupe scolaire Jules Verne- Travaux d'aménagement du réfectoire de la cuisine | 500 000 |
| | | Groupe scolaire Saint-Isidore - Travaux d'agrandissement du réfectoire de la cuisine | 700 000 |
| | | Mise aux normes des cantines scolaires | 400 000 |
| | | Plan d'équipement de la cuisine centrale | 540 000 |
| | | Plan d'équipement des écoles | 550 200 |
| | Travaux de climatisation des dortoirs et salles communes | 400 000 | |



| Politique publique | Code AP et Libellé | Libellé des opérations | BP 2020 |
|---|--|--|-------------------|
| | | Travaux de rénovation des bâtiments scolaires | 4 240 000 |
| | | Travaux de verdissement des cours d'écoles | 271 500 |
| | | Travaux d'extension du groupe scolaire Aimé Césaire | 300 000 |
| | Total 2012 : Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles | | 8 883 700 |
| | 2013 : Travaux de création de la cuisine centrale | Nouvelle cuisine centrale - Fin des travaux | 560 000 |
| | Total 2013 : Travaux de création de la cuisine centrale | | 560 000 |
| | 2014 : Centre Multi-accueil de l'Ouest | Centre multi-accueil de Nice Méridia | 752 000 |
| Total 2014 : Centre Multi-accueil de l'Ouest | | 752 000 | |
| Total Vie scolaire | | | 10 906 300 |
| Prévention et sécurité | 1010 : Développement de la vidéosurveillance | Développement de la vidéosurveillance | 2 497 985 |
| | Total 1010 : Développement de la vidéosurveillance | | 2 497 985 |
| | 1011 : Équipement de la police municipale | Équipement de la police municipale | 569 300 |
| | Total 1011 : Équipement de la police municipale | | 569 300 |
| | 1012 : Prévention des risques urbains | Prévention des risques urbains - Sécurité et installation des alarmes anti-intrusion | 2 423 120 |
| | Total 1012 : Prévention des risques urbains | | 2 423 120 |
| | 1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement payant sur voirie | Acquisition d'horodateurs pour stationnement payant sur voirie | 659 636 |
| | Total 1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement payant sur voirie | | 659 636 |
| | 1015 : Hôtel de Police de Saint-Roch | Hôtel de Police de Saint-Roch : Études de préfiguration | 50 000 |
| | | Hôtel de Police de Saint-Roch : acquisition (échéance 2020) ⁸ | 15 000 000 |
| Total 1015 : Hôtel de Police de Saint-Roch | | 15 050 000 | |
| Total Prévention et sécurité | | | 21 200 041 |
| Total général | | | 87 293 667 |

⁸ Acquisition du terrain Saint-Roch en vue de la création d'un hôtel des polices mutualisé entre la police nationale et la police municipale, et dont le montant s'établit à 40 millions d'euros, s'effectuera, à hauteur de 15 millions d'euros en 2019, 15 millions en 2020 et le versement d'un solde de 10 millions d'euros en 2021.



La gestion des emprunts

Au cours de l'exercice budgétaire 2020, la Ville de Nice prévoit de réduire son encours bancaire conformément au contrat financier signé avec l'Etat, tout en poursuivant un programme d'équipement soutenu avec une enveloppe de 72,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent 15 millions d'euros d'acquisition de l'hôpital Saint-Roch.

| | Montant remboursement | Montant mobilisation | |
|--|--------------------------|-------------------------|--|
| Remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes financiers | 44 229 000 | 35 650 000 | Emprunts nouveaux |
| Remboursement en capital des emprunts contractés par Nice Eco Stadium dans le cadre du contrat de partenariat public privé | 4 720 200 | | |
| Opération neutre – <i>revolving</i> et gestion active des emprunts | 30 000 000 | 30 000 000 | Opération neutre – <i>revolving</i> et gestion active des emprunts |
| | 78 949 200 | 65 650 000 | |

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours d'emprunts se décompose comme suit :

- 362,9 millions d'euros d'emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes bancaires ;
- 100,5 millions d'euros d'emprunts contractés par le partenaire privé au titre de la réalisation de l'Allianz Riviera ;

En 2020, le remboursement en capital des emprunts s'établit à 48,9 millions d'euros et se décline comme suit :

- 44,2 millions d'euros de capital d'emprunts propres ;
- 4,7 millions d'euros de financement du stade Allianz Riviera via la redevance versée à Nice Eco Stadium ;
- Il est également inscrit des crédits à hauteur de 30 millions d'euros, en dépenses et en recettes (opération neutre budgétairement), pour permettre une gestion active des emprunts et afin d'optimiser la trésorerie.



Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Des cautions, à verser par la Ville, ainsi que des remboursements de caution qui avaient été versées à la Ville, pour 0,2 million d'euros ;
- Enfin, la section d'investissement comprend des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, pour un montant de 5,9 millions d'euros :
 - 5,6 millions d'euros correspondent à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la réalisation du Centre multi accueil Nice Méridia ;
 - 0,3 million d'euros relatifs à la réalisation de travaux de péril réalisés d'office pour le compte de tiers défallants, lesdits travaux étant par la suite refacturés aux propriétaires concernés.

B. Le financement des investissements

L'autofinancement : 73,6 millions d'euros

L'autofinancement est la première source de financement des investissements de la Ville de Nice. Alors que celui-ci s'élevait à 66,5 millions d'euros au budget primitif 2019, il s'établit à 73,6 millions d'euros en 2020 grâce :

- A l'excédent dégagé par la section de fonctionnement,
- Au produit des cessions prévues sur l'exercice 2020.



Les subventions d'équipement reçues : 5,1 millions d'euros

Les subventions d'équipement suivantes sont inscrites dans le budget primitif 2020 :

| Partenaire | Libellé | BP 2020 |
|------------------|---|---------------|
| Etat | Square Colonel Jean Pierre | 0,2 M€ |
| | FIDP ⁹ sécurisation des écoles | 0,1 M€ |
| | Mur des Déportés | 0,1 M€ |
| | Projet de crèche Nice centre | 0,3 M€ |
| | Bibliothèque les Moulins - Solde ANRU | 0,1 M€ |
| | PNRQAD Crèche Colonel Jean Pierre | 0,3 M€ |
| | Subvention Pacte Etat-Région | 0,3 M€ |
| | Confortements de falaises | 0,2 M€ |
| Département | Confortements de falaises | 0,1 M€ |
| Région | Œuvre de Brea, Orgue le Gesù et Saint-Pons | 0,1 M€ |
| | Parc urbain du Ray | 0,5 M€ |
| | Observatorium | 0,4 M€ |
| | Stade du Ray - Subvention FRAT ¹⁰ | 0,1 M€ |
| | Route de Turin | 0,1 M€ |
| | Autres | 0,7 M€ |
| Union européenne | Bibliothèque pour l'emploi Ariane - FEDER | 0,1 M€ |
| | Solde PROTERINA | 0,1 M€ |
| | Autres | 0,4 M€ |
| Autres | Agence de l'Eau - Verdissage des cours d'écoles | 0,2 M€ |
| | CAF - Solde cuisine centrale | 0,1 M€ |
| | Autres | 0,6 M€ |
| Total | Total | 5,1 M€ |

⁹ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

¹⁰ Fonds Régional d'Aménagement du Territoire



Le remboursement de créances financières : 13,4 millions d'euros

Pour l'essentiel, les créances financières sont constituées par :

- A. Le remboursement, par Numéricable, de la créance détenue par la Ville née de la cession du réseau câblé, pour 0,8 million d'euros ;
- B. Le remboursement, par la Métropole, de la dette contractée pour le financement d'équipements qui lui ont été transférés, soit 12,4 millions d'euros.

Les autres recettes sont constituées par les remboursements de prêts dans le cadre du dispositif « prêts à taux zéro » pour 0,2 million d'euros, et par des remboursements de caution.

Les autres recettes propres d'investissement : 14,8 millions d'euros

Il s'agit en premier du Fonds de Compensation de la TVA versé par l'Etat et permettant à la Ville de Nice de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée ayant grevé les investissements qu'elle a réalisés (8,7 millions d'euros).

La Ville perçoit également des remboursements au titre des opérations réalisées pour compte de tiers pour 5,9 millions d'euros.

D'autre part, elles correspondent aux encaissements de caution portant sur les biens que la Ville met à disposition de tiers, pour 0,2 million d'euros.



IV. Les politiques publiques de la Ville de Nice

La petite enfance et la famille

Quelques chiffres clés :

95 assistantes maternelles agréées municipales

1 055 assistantes maternelles agréées privées en 2019

6 500 enfants accueillis par an sur l'ensemble des établissements publics et privés de la petite enfance

2 594 596 heures d'accueil en 2018 pour les places en crèches municipales

636 728 heures d'accueil en 2018 pour les places réservées par la Ville de Nice au sein des crèches privés (mixtes Ville-Entreprises)

La Ville de Nice a en charge la gestion de 3 098 places municipales et partenariales qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dans le cadre de la gestion en régie, 1 768 places d'accueil municipales sont gérées sur 41 sites (28 structures municipales collectives, 3 pôles petite enfance et famille comprenant chacun une ludothèque, un service d'accueil familial, 7 antennes d'accueil familial, 4 relais petite enfance et 4 points d'inscriptions).
- ✓ Pour la gestion partenariale, 314 places sont réservées par la Ville de Nice dans 15 crèches mixtes (Ville/Entreprises) et 2 crèches hospitalières.
- ✓ L'animation de secteur et les relations partenariales avec les crèches associatives et privées représentent 1 016 places d'accueil.

Enfin, un service est dédié à l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap. Ainsi, ce sont plus de 50 enfants nécessitant un accueil spécifique qui sont accueillis par an et 30 enfants en situation de « repérage d'un handicap ».



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 millions d'euros et se décomposent comme suit :

| Chapitre | Chapitre libellé | Petite enfance et famille |
|-----------------------|--|---------------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 2,5 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 29,6 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5,8 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,1 M€ |
| Total dépenses | | 38 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,1 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 7,1 M€ |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 15,9 M€ |
| Total recettes | | 23,1 M€ |

La vie scolaire et étudiante

Les écoles maternelles et élémentaires

Quelques chiffres clés :

154 écoles publiques : 29 940 élèves, soit une évolution de + 6,85 % des effectifs depuis 2012

- 70 écoles élémentaires
- 17 écoles primaires (maternelles + élémentaires)
- 66 écoles maternelles
- 1 école accueillant les déficients visuels (école du Château)

16 écoles privées sous contrat d'association avec l'État : 4 105 enfants

1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

1 ATSEM par classe : la ville de Nice emploie 528 ATSEM dont 1 pool de 76 remplaçantes (pour 452 classes de maternelle)

Ouverture d'une **5^e classe bilingue** français-niçois à la rentrée 2020-2021

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les réparations importantes, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.



La Ville de Nice valorise la présence des ATSEM auprès des enfants. L'accueil des enfants dans les meilleures conditions constitue une priorité, affirmée à l'occasion des Assises de la Maternelle qui a rappelé le rôle central de l'école maternelle. Aussi, la Ville de Nice a mis en place un **ratio d'encadrement très favorable sur la base d'une ATSEM par classe**.

Livrée à l'été 2019, la **nouvelle cuisine centrale** fournit 25 000 repas aux élèves des écoles, aux enfants des centres de loisirs, et aux jeunes enfants des 27 crèches municipales. Elle permettra de sécuriser la production des repas servis, jusqu'à 30 000 par jour possiblement, pour au moins les 30 prochaines années.

Une attention particulière est portée sur les points suivants :

- Augmentation de la présence dans les repas de produits bio et de qualité (Label rouge, ou AOP ou IGP) ;
- Développement de l'achat de produits de proximité pour favoriser l'activité des producteurs de la région et faire vivre nos terroirs ;
- Bannissement du plastique dans le process ;
- Développement d'actions pour lutter contre le gaspillage du pain et limiter la consommation d'eau.

La Ville de Nice compte 16 écoles privées sous contrat d'association, et participe depuis 1980 aux dépenses de fonctionnement de ces écoles. À cet effet, une convention portant participation aux charges de fonctionnement des écoles privées a été signée en 2018, pour une durée de trois ans. La participation aux frais de fonctionnement de ces établissements se répartit entre :

- un **forfait communal** de 1 146 € par élève de maternelle et de 900 € par élève d'élémentaire ;
- un **forfait non obligatoire, au titre de la participation aux frais de restauration**, pour un montant de 0,675 € par repas et par élève ;
- un **forfait informatique** de 7 € par enfant afin de participer au renouvellement du parc informatique de ces écoles.

Depuis 2011, par ailleurs, une **gratification financière est versée aux bacheliers** ayant obtenu la mention très bien afin de récompenser l'excellence. Actuellement, le versement de cette prime est de 200 €, sous certaines conditions : résider dans la commune de Nice, avoir obtenu son diplôme dans un lycée niçois public ou privé. 278 bacheliers mention « Très Bien » ont bénéficié de cette mesure en 2019.



La vie étudiante

Quelques chiffres clés :

35 000 étudiants

20 % d'étudiants étrangers

6 associations de promotion de la vie étudiante soutenues par une subvention en 2019

9 manifestations scientifiques et de valorisation de la recherche soutenues dans le cadre du Comité doyen Jean Lépine en 2020

Depuis 2009, **22 jeunes chercheurs** ont été soutenus par l'attribution de l'allocation jeunes chercheurs. Cela représente un montant total de 2 200 000 euros. Sur ces 22 chercheurs, 11 sont encore en poste à Nice, soit 50 % de l'effectif total.

Près de **200** manifestations accueillies à la Maison de l'Etudiant depuis son inauguration.

L'enseignement supérieur étant un domaine stratégique d'attractivité de territoire, la Ville soutient activement le secteur de la vie étudiante au travers notamment de son nouvel équipement : La Maison de l'Etudiant (ouvert depuis 2 ans).

Ce guichet unique d'information et de services rassemble les principaux partenaires de la vie étudiante : l'Université, le CROUS et les associations étudiantes.

La Ville de Nice apporte son soutien aux associations étudiantes et à la recherche :

- Allocations annuelles à des jeunes chercheurs et subventions versées à des laboratoires de recherche (INSERM, CNRS, INRA, CEA, Observatoire de la Côte d'Azur...), pour un montant de 275 000 € au total ;
- Renforcement du partenariat avec les associations étudiantes subventionnées, notamment à hauteur de 75 000 € au total afin de développer et promouvoir des initiatives sociales, culturelles et sportives.

En 2020, la Ville de Nice souhaite renforcer cette dynamique de partenariat en faveur du bien-être des étudiants niçois, en initiant des actions de proximité :

- Mise à disposition d'une nouvelle « salle de projets » entièrement équipée (espace numérique/ espace d'expression - cocréation) à la Maison de l'Etudiant ;
- Dynamisation et valorisation de la programmation événementielle de la Maison de l'Etudiant ;
- Mise en place d'une stratégie de communication à destination des étudiants : création d'un nouveau « Site web / Portail étudiants » simplifié, structuré et cohérent, présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- Mise en œuvre de projets fédérateurs avec l'Université, notamment sur des thématiques à enjeu sociétal (développement durable/ santé / numérique / mobilité) ;



- Participation à la mise en place de l'Observatoire du logement étudiant afin de définir une nouvelle stratégie dans ce domaine aujourd'hui crucial en termes d'attractivité.

La Ville de Nice accentuera en 2020 son attachement au domaine de la recherche par des actions de partenariat visant à rapprocher le monde de l'entreprise et des chercheurs universitaires pour leur faciliter l'accès à l'emploi.

Dans la continuité de cette même démarche transversale, le futur Comité stratégique des formations, réunissant l'ensemble des acteurs académiques et économiques, proposera une offre de formation lisible, complète et cohérente répondant aux besoins des entreprises.

Pour la vie scolaire et étudiante, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 82,1 millions d'euros et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Vie scolaire |
|-----------------------|--|----------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 18,0 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 58,8 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5,2 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,1 M€ |
| Total dépenses | | 82,1 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,1 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 9,4 M€ |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 0,3 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,1 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,0 M€ |
| Total recettes | | 9,9 M€ |



L'action sociale

Les missions du CCAS

L'action sociale est portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nice, établissement public administratif communal, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Nice. Celle-ci a pour objet de mettre en œuvre des actions en faveur des personnes ou des familles en situation de précarité ou de fragilité sociales, ainsi que la politique de prévention, d'accompagnement et de suivi psycho-social en faveur des personnes âgées. La subvention qui lui est accordée par la Ville de Nice augmente, cette année, passant de 17,4 millions d'euros en 2019 à 17,6 millions d'euros en 2020 afin de tenir compte de l'augmentation de l'activité du CCAS en faveur des personnes âgées, des publics précaires et des femmes victimes de violences.

L'objectif est :

- D'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ;
- De participer à l'instruction des demandes d'aide sociale et procéder aux élections de domicile sur le territoire communal ;
- De procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Cela se traduit par :

La prévention et l'accompagnement psycho-social :

- Information sociale de proximité ;
- Prévention des conduites à risque, de l'exclusion familiale et sociale pour les jeunes ;
- Dispositif d'aide au permis de conduire ;
- Prévention de la délinquance ;
- Accompagnement des femmes victimes de violence, cogestion de la Maison de la Justice et du Droit.

Des missions transversales :

- Rappel à l'ordre, dans le cadre du Conseil pour les Droits et Devoirs des familles du CCAS ;
- Intervention de prévention dans les écoles.



Le soutien aux populations sinistrées et /ou en précarité :

- Accueil de jour et de nuit femmes et hommes pour les personnes en grande précarité ;
- Pôle hébergement temporaire d'urgence accompagnement dans l'hébergement et pour l'accès à un logement autonome ;
- Plan grand froid, et plan canicule ;
- Gestion du registre des personnes fragiles isolées ;
- Organisation d'un repas de Noël pour les personnes en grande précarité ;
- Octroi d'aides financières.

Ce qui correspond à :

- Accompagnement des séniors : près de 3 600 personnes suivies socialement, 14 000 accueils physiques et téléphoniques, 11 000 interventions sociales, plus de 1 600 personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles isolées, ainsi que près de 170 000 repas portés au domicile des bénéficiaires ;
- Inclusion sociale et accès aux droits : près de 1 500 demandes d'aides légales traitées, 1 740 demandes d'élection de domicile instruites, plus de 5 000 entretiens sociaux, 101 000 accueils physiques et téléphoniques, 37 534 nuitées dans les accueils d'urgence (femmes et hommes confondus) soit 688 personnes différentes accueillies dont 61 % ont bénéficié d'un accompagnement social, ainsi que 2 134 personnes différentes accueillies au centre d'accueil de jour du XV^{ème} Corps pour 833 entretiens sociaux réalisés, 573 consultations d'infirmières et 230 entretiens psychologiques ;
- Hébergement et réinsertion sociale : 8 627 interventions sociales, 2 pensions de famille (21 logements privatifs), une résidence, un pôle pour femmes victimes de violences et un centre d'accueil et de stabilisation pour femmes (87 places) ;
- Gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées ou en pertes d'autonomie : 3 résidences autonomie (180 places) et 4 EHPAD (236 lits) ;
- Un centre social le « village » à l'Ariane : 409 adhérents, 7 928 participations aux actions proposées, un futur centre social aux Moulins dont le diagnostic territorial est en cours de réalisation.

En matière sociale, la Ville de Nice mène de nombreuses actions dans le domaine du handicap :

- Développement d'événements pour l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, aux loisirs, aux sports et tout autre domaine favorisant l'intégration : Manifestation « Ensemble On dit Cap », qui a bénéficié à plus de 2 000 personnes,



Handi plages, avec 2 292 mises à l'eau et une fréquentation de 3 460 personnes sur la saison estivale ;

- Participations et partenariats avec diverses manifestations en faveur du handicap, Journée Internationale du Handicap, ainsi que des actions transversales favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Centralisation et suivi des actions menées par les services de la Ville de Nice et de la Métropole sur la thématique du handicap : participation aux Commissions d'Accessibilité communales (CAN) et Intercommunales (CIA) ainsi qu'aux différentes réunions techniques en relation avec les associations sur les projets de réaménagement et de mises en accessibilité, coordination et suivi des Ad'AP Ville de Nice ;
- Information des usagers, mises en relation avec les services ou associations concernés et suivi des doléances : traitement téléphonique, Internet, e-courrier et organisation de réunions avec les associations.

La santé

En matière de santé publique, les missions essentielles obligatoires sont déléguées par l'Etat en application du Code de la Santé Publique. La ville assure, en particulier, les compétences suivantes :

- L'organisation des vaccinations et la tenue du fichier vaccinal avec notamment des séances de vaccinations publiques et gratuites dans les centres de vaccinations habilités par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et hors les murs pour aller au plus près de la population. Le service des vaccinations propose la mise à jour des vaccinations recommandées au calendrier vaccinal français à toute la population niçoise âgée de plus de 6 ans (plus de 4 000 vaccins par an et 140 000 personnes bénéficiant d'un suivi vaccinal) ;
- La lutte antivectorielle (désinfection, désinsectisation, dératisation,) avec plus de 2 200 interventions dont 1 600 opérations de dératisation et plus de 650 opérations de désinfection et dératisation par an ;
- L'application des mesures d'hygiène : enquêtes de salubrité ; contrôle des restaurants, magasins d'alimentation et débits de boissons ; inspections des locaux d'habitation dégradés ;
- La lutte contre les nuisances sonores ;
- Le contrôle du risque légionelle au sein des établissements communaux recevant du public.

En outre, la Ville oriente ses actions vers la prévention et la promotion de la santé publique afin de rendre les Niçois acteurs de leur santé. Cela se traduit par des actions dans



les quartiers prioritaires et la mise en place d'une politique de sensibilisation spécifique en direction des seniors.

Des partenariats et espaces de coworking favorisent également le développement en lien avec le CHU, l'Université et des start-ups, des nouvelles technologies dans le domaine de la e-santé.

La lutte contre les violences faites aux femmes

La Ville de Nice dispose d'une mission « Egalité, Droits des femmes, et prévention du harcèlement » en charge de :

- Contribuer à réduire les stéréotypes ;
- Lutter contre les violences, le harcèlement et le sexisme ;
- Améliorer l'articulation du temps de vie ;
- Favoriser, promouvoir et diffuser une culture de l'égalité ;
- Développer et favoriser la mixité.

Ses actions ont pour objectif la sensibilisation des personnels, et du grand public avec plus particulièrement :

- Un Réseau Egalité Mixité : lieu d'échanges, de partage, d'union des forces, de coaching et de mentoring, mais aussi observatoire et laboratoire des freins à l'égalité avec comme porte d'entrée l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat, l'autonomie ;
- Des événements permettant de donner plus de visibilité aux femmes impliquées au sein de la sphère économique (trophées, prix) ;
- Des groupes de travail et de sensibilisation relayés par les 60 ambassadeurs et ambassadrices au sein du personnel ;
- Des actions permettant de déconstruire les stéréotypes : sensibilisation des jeunes publics et des jeunes filles par des « portraits inspirants » ;
- Le soutien à l'accès aux droits, à la culture, au sport : mise en place du guichet unique pour simplifier les démarches des parents, organisation des visites aux musées pour les jeunes filles et les femmes de quartiers prioritaires, animations sur la mixité dans le sport.

L'intergénérationnel

La Ville de Nice conduit de nombreuses activités en faveur des seniors. Elle offre un programme riche et varié avec notamment :

- Une animation assurée par un réseau de 9 maisons de seniors :



-
- Pour tous les Niçois à partir de 55 ans par abonnement annuel à la Carte Pass ;
 - Nombreuses activités culturelles et de loisirs proposées aux 2 000 seniors (peinture, ateliers d'écriture, reliure d'art, théâtre, chant, danse, yoga, cuisine, sport, randonnées etc.) ;
 - Les événements : un large panel de manifestations aux publics seniors :
 - Le « Concours de Nouvelle » ;
 - Le concours de chant « Star Seniors » : plus de 200 candidats participent aux 10 castings à Nice qui permettent de sélectionner 20 finalistes. C'est un public de 2500 personnes qui participe à la finale à Acropolis ;
 - Les après-midis dansants dans la salle de l'Opéra de Nice et au Parc Phoenix.
 - La citoyenneté :
 - Plus de 2 500 heures d'ateliers numériques de la découverte de l'outil informatique et des nouvelles technologies en passant par l'aide à la déclaration d'impôt en ligne ;
 - Des cafés citoyens depuis 2017 pour faire découvrir aux seniors les projets structurants de ville dans un cadre convivial et d'échange et écouter davantage leur point de vue sur l'évolution de la Cité.
 - Les voyages et sorties :
 - Depuis 2011, voyages proposés en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances ;
 - Des excursions à la journée et à la demi-journée.

La mission « Mieux vivre dans la ville »

La mission « Mieux vivre dans la ville » organise de nombreuses actions à destination de tous les citoyens pour un objectif du mieux vivre sa vie et sa ville dans le cadre de manifestations festives (journée du bonheur, soirées musicales, festivals, conférences...).



Les dépenses de fonctionnement de l'action sociale, de la politique en faveur de l'intergénérationnel s'élèvent à 25,8 millions d'euros se décomposent comme suit :

| Chapitre | Chapitre libellé | Action sociale |
|-----------------------|--|----------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 1,4 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 5,6 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 18,8 M€ |
| Total dépenses | | 25,8 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,1 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 0,4 M€ |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 0,1 M€ |
| Total recettes | | 0,6 M€ |



Le sport et la politique en faveur de la jeunesse

Le sport

Quelques chiffres clés :

11 plateaux sportifs, 19 salles omnisports, 9 piscines municipales, le bassin olympique Camille MUFFAT, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 14 microsites

72 clos de boules et 2 boulodromes (Gé Gallaratto et Henri Bernard)

24 pelouses synthétiques de grand jeu

5 complexes sportifs d'importance : Jean Bouin, Jean Médecin et la Lauvette entièrement rénovés et réhabilités, Nice Mercantour et les Combes

234 associations soutenues soit 70 750 licenciés

Des évènements phares venant s'ajouter à de grandes manifestations sportives qui s'organisent chaque année permettent des retombées économiques et médiatiques et le renforcement de l'image de Nice.

Des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous avec notamment le financement des licences pour les jeunes niçois de 6 ans à 18 ans

L'action sportive de la Ville comporte 4 activités principales :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs : 28 salles, 26 terrains de grand jeu, 9 piscines, 7 plateaux sportifs, 74 clos de boules, 2 boulodromes, 15 micros-sites, 2 skateparks, les complexes Jean-Bouin, Jean-Médecin, Nice-Mercantour et les Combes, soit 220 000 heures d'utilisation de nos installations par les usagers chaque année.
- Des actions de proximité avec l'action municipale sportive en direction de la jeunesse et des seniors grâce à la mobilisation de nos éducateurs (ETAPS). En plus des 13 activités différentes déjà existantes représentant plus de 200 heures d'activités pour plus de 1400 seniors par semaine, l'offre pour les Seniors s'enrichit. Désormais 250 places et 124 sorties de randonnées sont proposées par an (au lieu de 150 places et 93 sorties). De nouvelles activités sont créées à l'instar des Water Bikes et de la remise en forme sur la Promenade des Anglais. La Ville de Nice offre des actions spécifiques pour le jeune public, en milieu scolaire (plus de 100 écoles et plus de 400 classes concernées chaque année pour les activités telles que la voile, natation, patinage, course d'orientation ou le tennis...) et en milieu extrascolaire les mercredis et en période de vacances permettant avec plus de 15 activités en extérieur (voile, kayak de mer, vtt, tennis, ski, surf, course d'orientation, natation, escalade, randonnée pédestre, équitation, mini-golf, tir à l'arc, roller...).



- L'événementiel sportif : la Ville de Nice accueille des événements récurrents tels que la Prom' Classic, l'arrivée du Paris-Nice cycliste, l'IRONMAN ou le Marathon international Nice-Cannes, et des événements exceptionnels avec notamment en 2020 les demi-finales du Top 14 de rugby les 19 et 20 juin, et le Grand Départ du Tour de France les 27, 28 et 29 juin. Au total, près de 400 manifestations sont soutenues sur l'année.
- Un engagement sans faille auprès des clubs et associations sportives : 213 clubs soutenus en 2020, mise à disposition gratuite de nos installations pour 315 associations.

La politique en faveur de la jeunesse

La Ville de Nice développe et met en œuvre des actions en faveur des jeunes Niçois de 2 ans et demi à 18 ans.

Jeunesse, quelques chiffres clés :

11 500 enfants et jeunes bénéficient annuellement des accueils de loisirs

18 associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse accueillant plus de 1 645 enfants à 2 500 en fonction des périodes

33 centres municipaux pour les accueils de loisirs des mercredis accueillant au total près de 2 525 enfants de 3 à 12 ans

26 centres municipaux pour les accueils de loisirs des grandes vacances accueillant près de 5 500 enfants

5 colonies dont 2 fonctionnant à l'année

La politique de la ville en faveur de la jeunesse s'exprime par :

- Les accueils loisirs pour les classes d'âge 3-10 ans, 11-13 ans, 14-18 ans,
- Des actions d'animation éducatives en temps périscolaire et des activités de loisirs spécialisées pour les enfants en situation de handicap,
- Des subventions aux associations partenaires,
- L'organisation de séjours pour les adolescents.

Le « **Plan mercredi** » s'adresse à **tous les enfants de 3 à 12 ans bénéficiaires d'accueils de loisirs le mercredi en période scolaire**. La Ville de Nice propose un accueil des enfants au plus près des besoins des familles, dans les 54 centres de loisirs municipaux ou gérés par des partenaires associatifs, avec près de 4 000 places réparties sur les 9 territoires de la commune. Ces places sont réparties à hauteur de près de 2 600 places pour les accueils de loisirs municipaux et de 1 400 places pour les accueils de loisirs associatifs, intégrés au Contrat



Enfance Jeunesse. Ainsi, près de 5 950 enfants différents bénéficient en moyenne de ce service pour les accueils de loisirs du mercredi. Des activités liées à la spécificité du territoire sont proposées comme le plan Ski (mis en place en janvier 2018) ou le plan nautique (mis en place en 2019).

Les dépenses de fonctionnement consacrées au sport et à la politique en faveur de la jeunesse s'élèvent à 60,2 millions d'euros en 2020 et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Service jeunesse |
|-----------------------|--|------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 22,3 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 21,0 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 11,6 M€ |
| 66 | Charges financières | 4,5 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,7 M€ |
| Total dépenses | | 60,2 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,3 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 4,5 M€ |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 3,4 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 3,4 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,1 M€ |
| Total recettes | | 11,6 M€ |



La sécurité et la salubrité publiques

Quelques chiffres clés :

Activité de la Police Municipale pour l'année 2019

2 998 présentations à un Officier de Police Judiciaire (OPJ)

15 305 mises en fourrière de véhicules

1 238 réquisitions judiciaires (vidéos)

264 921 timbres amendes

924 procès-verbaux pour infractions aux arrêtés municipaux

Prévention et gestion des risques :

669 visites d'expertise après signalement sur des désordres naturels

291 visites d'expertise après signalement sur des désordres bâtimentaires

8 335 documents de sensibilisation aux risques majeurs distribués

Hygiène publique :

2 793 dossiers instruits en 2018, (plus de 2.864 sur les 3 premiers trimestres 2019)

254 inspections sanitaires de commerces de bouche, plus de 35 procédures de fermetures administratives depuis le début d'année 2019

Plus de 900 visites de locaux d'habitation, une dizaine de procédures administratives engagées

204 réclamations relatives à des nuisances sonores instruites, plus d'une centaine de contrôles d'établissements de nuit réalisés dans le cadre de demandes de dérogations horaires

Outre l'exécution des missions récurrentes de sa Police Municipale, la politique de sécurité de la Ville de Nice sera affirmée en 2020 sur les points suivants :

- La lutte contre les incivilités, et notamment : la poursuite de la lutte contre les tags, la lutte contre les dépôts sauvages, l'accentuation de la lutte contre les incivilités et souillures sur la voie publique (jets de mégots, déjections, papiers etc.) ;
- La lutte contre le bruit, et notamment celui des deux roues, avec deux axes d'intervention : la surveillance par l'action de la Police Municipale sur le terrain mais également par l'intervention du Centre de Supervision Urbain et l'intervention rapide des services concernés pour s'assurer, le cas échéant, de la remise en état du domaine public ;
- L'hygiène publique, avec la poursuite du travail de la Cellule d'Intervention Mutualisée (CIM) Police Municipale/Direction de l'Hygiène Publique (inspections sanitaires de commerces de bouche et instruction des procédures de fermetures administratives) ;



- La sécurisation des sites sensibles et notamment les parcs et jardins, les écoles, les espaces publics utilisés pour des animations événementielles notamment en multipliant les patrouilles pédestres et la présence dissuasive de policiers municipaux ;
- La poursuite du développement d'innovations technologiques au service de la sécurité de nos concitoyens.

Les dépenses de fonctionnement de la sécurité et de la salubrité publique s'élèvent en 2020 à 72,2 millions d'euros et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Sécurité et salubrité publiques |
|-----------------------|--|---------------------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 4,0 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 41,7 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 26,0 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,5 M€ |
| Total dépenses | | 72,2 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,5 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 0,9 M€ |
| 74 | Dotations, participations et subventions | 0,0 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,1 M€ |
| Total recettes | | 1,5 M€ |

La proximité

La proximité reste pour 2020 une priorité de l'action publique municipale, l'administration de la cité devant toujours plus proche des Niçoises et des Niçois.

Les budgets participatifs seront reconduits à hauteur de 900 000 euros soit 100 000 euros par territoire. Au total, ce sont 2,7 millions sur la période 2018-2020 qui auront été dédiés au financement des opérations identifiées en lien avec les Conseils de Territoire qui rassemblent tous les acteurs, habitants comme associations, qui souhaitent s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.

La Ville de Nice poursuivra également le développement des outils innovants de proximité qui permettent aux habitants de s'informer, de déposer des demandes spécifiques mais également de faire des propositions s'impliquant de ce fait toujours plus dans la vie de la cité (et notamment le service Allo Mairies et son application).



La politique de proximité s'étend enfin aux quartiers en mutation du fait des grands aménagements menés sur le territoire. Un nouvel équipement sera ainsi implanté au cœur du quartier de Saint Isidore dans un local de plus de 400 m² dans lequel seront aménagés un AnimaNice et un poste de Police Municipale.

Le commerce

La Ville de Nice apporte son soutien au commerce de proximité qui est un élément majeur de la dynamisation de ses quartiers.

C'est ainsi qu'elle poursuivra en 2020 sa politique volontariste pour préserver la diversité commerciale sur le centre-ville par l'exercice, chaque fois que cela s'avère nécessaire, de son droit de préemption commercial.

Elle continuera également à soutenir les associations de commerçants qui, par leurs initiatives et leur dynamisme, participent activement à l'animation des quartiers et donc à leur attractivité.

Enfin, les nombreuses mesures d'accompagnement mises en œuvre ces dernières années seront reconduites parmi lesquelles : la franchise d'une heure dans les parkings de la ville, la création d'aires de livraison partagées, les effets positifs de la réforme du stationnement payant sur voirie, l'organisation de journées du commerce avec mise à disposition gratuite du domaine public, etc.

Comme annoncé par Monsieur le Maire en juin 2019, la Ville de Nice installera par ailleurs en 2020 un guichet unique en faveur des commerçants pour répondre à leur demande de simplification de leurs démarches et d'accompagnement dans leur accomplissement. Dans ce guichet unique chaque commerçant pourra être renseigné, guidé et il pourra récupérer les formulaires nécessaires. Il pourra également être accompagné dans l'accomplissement de ses démarches. Ce guichet unique sera aussi un lieu qui permettra de mettre en avant des initiatives d'associations de commerçants ou de commerces et mettra à leur disposition des locaux qui pourront notamment servir pour la tenue d'assemblées ou de réunions.



Aménagement urbain et environnement

Quelques chiffres clés :

- 332 hectares d'espaces verts entretenus, forêts incluses
- 66 000 arbres et palmiers en gestion, dont 31 900 suivis individuellement
- 174 hectares débroussaillés en 2019
- 72 aires de jeux entretenues
- Plus de 300 000 visiteurs en 2018 au Parc Phoenix
- 15 millions de visiteurs sur la promenade du Paillon en 2018

La Ville de Nice veille au développement et au maintien qualitatif d'une offre d'espaces verts, parcs, squares mis à disposition du public et des usagers. L'année 2020 verra la poursuite du verdissement de la ville à travers notamment le plan de végétalisation et le développement de la trame verte. Parallèlement, comme chaque année, les budgets se consacreront également à la maintenance des jardins, au remplacement des structures de jeux, à l'entretien de la promenade du Paillon et du parc de la Colline du Château...

Quant au Parc Phoenix, établissement floral et zoologique remarquable, qui bénéficie depuis quelques semaines d'une nouvelle entrée, il poursuivra en 2020 sa modernisation en vue d'accroître son attractivité, avec notamment l'accueil de nouvelles espèces.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,4 millions d'euros et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Aménagement urbain et environnement |
|-----------------------|--|-------------------------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 14,7 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 16,2 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0,2 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,3 M€ |
| Total dépenses | | 31,4 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,2 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 13,6 M€ |
| 74 | Dotations, participations et subventions | 0,1 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,2 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,0 M€ |
| Total recettes | | 14,1 M€ |



La culture

Quelques chiffres clés de 2019 :

Journées portes ouvertes de la Victorine : 20 000 visiteurs durant 3 jours

L'exposition Nice, Cinémapolis : 33 817 visiteurs

L'exposition "Le diable au corps" à 63 912 visiteurs

Fréquentation de la Cinémathèque : 30 347 visiteurs (+ 4,5 % par rapport à 2018)

Fréquentation du Festival Victorine : 4 063 entrées

1 808 élèves inscrits au conservatoire de Nice pour l'année 2019/2020

Bibliothèques : 1,6 millions de documents empruntés¹¹

Ecole Municipale d'Arts Plastiques : 1 322 élèves inscrits pour l'année 2019/2020

Centre Universitaire Méditerranéen : 70 colloques et conférences organisés et 123 locations et mise à disposition à l'année

Journées Européennes du Patrimoine pour les sites et établissements municipaux : 27 013 visiteurs (soit + 5 % de fréquentation dans les établissements municipaux)

Nouvelles actions 2020

En 2020, les musées seront particulièrement mis en lumière à travers :

- La célébration des 30 ans de la création du MAMAC,
- La présentation d'expositions de grande envergure au Musée Matisse,
- La rétrospective de la carrière du collectionneur Jean Ferrero au Musée Masséna,
- L'exposition et la programmation dédiée pour les 150 ans de la naissance de Matisse.

2020 sera également l'année du 160^{ème} anniversaire de l'union de Nice et de son comté à la France pour lequel de nombreuses actions de commémoration seront organisées par le comité dédié qui a été installé par le Maire de Nice en septembre 2019.

En 2020 la réouverture du Théâtre de l'Artistique, nouveau centre d'art qui accueillera la collection Jean Ferrero, des conférences et des activités artistiques pluridisciplinaires, constituera également une offre nouvelle et exigeante pour tous les publics.

Le patrimoine sera enfin mis à l'honneur par le développement d'actions de valorisation du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné par le Ministère de la culture en juin 2019.

¹¹ Projection de fin d'année



L'ouverture de la Tour Saint-François ainsi que la poursuite d'une politique patrimoniale ambitieuse autour de la restauration de l'église de la Madeleine, de l'église du Gesù, de Notre-Dame du Port et de l'église Saint-Roch sont également prévues au budget.

Des crédits seront aussi engagés sur la renaissance des studios de la Victorine. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée pour étudier l'avenir des studios à partir des orientations stratégiques qui ont permis de mesurer le rayonnement des studios de la Victorine et l'intérêt que suscitent toujours les studios dont la marque est unique en France grâce à leur parfaite situation, au milieu de paysages aussi divers qu'ensoleillés, à proximité immédiate du deuxième aéroport de France, au cœur d'une métropole en plein développement.

Accès à la Culture

La ville de Nice porte une politique culturelle qui joue la carte de l'ouverture au plus grand nombre grâce à une action de médiation culturelle qui s'appuie sur une diversité d'expressions, où l'héritage du passé de Nice et sa valorisation vont de pair avec l'effervescence artistique contemporaine.

Dans les musées, la gratuité de l'accès aux lieux pour les Niçois et tous les habitants de la Métropole est un levier puissant de la démocratisation du monde de l'art.

Les dispositifs de sensibilisation des plus jeunes à la découverte artistique sous toutes ses formes passent par des opérations qui consistent, pour nombre d'entre elles, à accueillir et accompagner des classes sur des sites dédiés aux arts et aux savoirs (musées, opéra, conservatoire, forum d'urbanisme et d'architecture, Centre Universitaire Méditerranéen...). En 2020 plus de 100 000 jeunes seront ainsi reçus par plus de 60 médiateurs dans le cadre de ces visites.

Grâce à la convention tripartite avec l'Etat (ministère de la culture/ ministère de l'éducation nationale) portée par la Ville, sur l'éducation artistique et culturelle, conclue en juin dernier, le projet éducatif de territoire de la ville de Nice aura pour objectif de viser à très court terme 100 % de jeunes bénéficiaires de la politique d'éducation artistique et culturelle avec un effort particulier dans les territoires prioritaires de la politique de la ville.

En 2020 comme depuis plus de 20 ans, le succès populaire du Festival du Livre de Nice permettra de drainer encore vers ses stands quelques 50 000 visiteurs autour de 200 auteurs invités.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 75 millions d'euros et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Culture |
|-----------------------|--|----------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 15,7 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 39,2 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 20,0 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,1 M€ |
| Total dépenses | | 75,0 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,4 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 6,7 M€ |
| 74 | Dotations, participations et subventions | 1,0 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 1,8 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,2 M€ |
| Total recettes | | 10,1 M€ |



Les actions économiques et touristiques

Quelques chiffres clés :

1 192 emplacements gérés pour les marchés ; plus de 8 000 contrôles effectués par l'inspection voirie

994 autorisations de terrasses, 744 autorisations d'accès en zones piétonnes

7 090 bus accueillis au parking FERBER, et 115 conventions d'occupation du domaine public soumis à concurrence (station services, snacks, manèges)

Publicité, enseignes et pré-enseignes : il est recensé 3 000 enseignes, 16 kiosques à journaux, 1 382 dispositifs publicitaires sur le domaine privé

370 visites annuelles pour le suivi des Etablissements Recevant du Public (ERP)

La Ville de Nice doit demeurer une destination touristique de premier plan tout en restant pionnière en matière de recherche, d'innovation et de nouvelles technologies. Pour cela, elle prévoit des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 9,7 millions d'euros en 2020 et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Actions économiques |
|-----------------------|--|---------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 7,2 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 2,2 M€ |
| 014 | Atténuations de produits | 0,1 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0,2 M€ |
| Total dépenses | | 9,7 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,0 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 2,8 M€ |
| 73 | Impôts et taxes | 1,1 M€ |
| 74 | Dotations, participations et subventions | 0,1 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 1,5 M€ |
| Total recettes | | 5,5 M€ |



Logement et rénovation urbaine

De 2008 à 2018, la Ville de Nice a validé la production de 7 223 logements locatifs sociaux. Au titre de la réhabilitation du parc social, 5 726 logements ont été financés, soit un engagement de 69,8 millions d'euros sur cette période.

L'objectif arrêté par le Programme Local de l'Habitat de la Métropole est d'agrèer chaque année 1 000 logements sociaux sur la commune de Nice. En investissement, la Ville continuera donc d'apporter un soutien important aux opérations portées par les bailleurs sociaux, en production de logement social ou réhabilitation du parc existant avec des financements à hauteur de près de 5 millions d'euros.

La Ville prendra également part aux opérations portées par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, les enveloppes nécessaires étant prévues à hauteur de 4 millions d'euros. Il s'agit du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du quartier Notre-Dame et des opérations de renouvellement urbain dans les quartiers des Moulins et de l'Ariane.

Compte tenu de l'effort budgétaire consenti pour le logement social, la Ville de Nice n'aura à nouveau pas à payer de pénalités SRU en 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 millions d'euros et se décomposent ainsi :

| Chapitre | Chapitre libellé | Logement et rénovation urbaine |
|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 4,3 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,7 M€ |
| Total dépenses | | 5,0 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 5,9 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,1 M€ |
| Total recettes | | 6 M€ |



Les services généraux de l'administration

Il s'agit des crédits affectés aux fonctions supports (logistique, informatique, ressources humaines, entretien des bâtiments, finances, commande publique notamment) qui viennent appuyer l'action des services opérationnels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2020 à 109,7 millions d'euros :

| Chapitre | Chapitre libellé | Services généraux de l'administration |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| | | BP 2020 |
| 011 | Charges à caractère général | 26,2 M€ |
| 012 | Charges de personnel | 79,9 M€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 3,2 M€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,4 M€ |
| Total dépenses | | 109,7 M€ |
| 013 | Atténuation de charges | 0,8 M€ |
| 70 | Produits des services du domaine | 2,7 M€ |
| 73 | Impôts et taxes | 355,6 M€ |
| 74 | Dotations, participations et subventions | 95,6 M€ |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,2 M€ |
| 76 | Produits financiers | 15,9 M€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,1 M€ |
| 78 | Reprises sur provisions | 10,0 M€ |
| Total recettes | | 480,9 M€ |



La politique événementielle de la Ville de Nice

Quelques chiffres clés

Plus de 1 500 manifestations par an (organisées en régie ou soutenues),

Des manifestations d'envergure :

- Village de Noël, plus de 450 000 visiteurs
- Nice Fête sa Rentrée plus de 100 000 visiteurs
- Nice Jazz Festival plus de 47 000 festivaliers
- Fête du Port plus de 35 000 participants

Mais également des animations de quartier contribuant à la politique de proximité :

- Avec plus de 100 fêtes de quartier organisées par an
- La participation de près de 200 partenaires et associations sur ces animations

Plus de 5 358 tonnes de manutention (chargement et déchargement du matériel événementiel)

Focus sur le Carnaval

Pour rappel, la gestion du Carnaval de Nice a été reprise en régie directe pour l'organisation des éditions 2019 et des suivantes.

- Plus de 200 000 participants
- Recettes de billetterie en hausse de 35 % par rapport à 2018
- 204 000 places émises soit + de 40 % de fréquentation
- Part de clientèle internationale : 18%

Des compétitions sportives majeures se dérouleront à Nice en 2020 :

- Les demi-finales du Top 14 de rugby les 19 et 20 juin à l'Allianz Riviera ;
- Le Grand Départ du Tour de France les 27 et 28 juin dans un format unique avec les deux premières étapes, avec départs et arrivées à Nice ; ainsi que le départ de la 3^{ème} étape le 29 juin depuis l'Allianz Riviera ;
- L'Étape du Tour, une cyclo sportive hors normes qui réunira 16 000 participants, une semaine après le Grand Départ, sur le parcours de la 2^{ème} étape.

Les rendez-vous événementiels à succès seront également reconduits cette année : Nice Jazz Festival, Fête du Port, Foire de Nice, Festival du Livre pour ne citer que les plus emblématiques.



Les budgets annexes

Le budget annexe de l'Opéra

L'Opéra Nice Côte d'Azur est doté d'une régie autonome qui pilote les activités suivantes :

- La gestion de l'art lyrique et des chœurs ;
- La gestion de l'Orchestre Philharmonique de Nice ;
- La gestion du ballet « Nice Méditerranée » ;
- La gestion des personnels, services et équipements nécessaires au fonctionnement de l'Opéra : la direction générale de l'Opéra, l'administration générale, la direction technique, l'unité de production de l'Opéra (la Diacosmie), les entrepôts de décors.

En 2020, avec l'arrivée d'un nouveau directeur général, la confirmation de la présence d'un artiste de renommée internationale associé à l'orchestre, Lionel BRINGUIER, et des projets de coproduction à l'échelle nationale et internationale confirmeront le nouvel élan entamé en 2019.

L'opéra présentera la première représentation d'un vaste projet de coproduction de « la Dame de Pique » avec les établissements lyriques de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur qui ont été exceptionnellement associés : Nice, Avignon, Marseille et Toulon.

La diversité de la programmation 2019-2020 autant au niveau lyrique, chorégraphique, que symphonique a pour but de satisfaire le plus grand nombre. Les familles et les enfants pourront également continuer à se familiariser avec cet art à travers les concerts du dimanche matin et les « premiers pas en musique ».

Le Ballet Nice Méditerranée présentera des spectacles d'une palette allant du classique au contemporain, tout en laissant une part importante à la création.

Une programmation « hors les murs » permettra aussi d'être au plus près des Niçois en développant des actions dans les différents quartiers de la Ville.



Le budget primitif 2020 se présente de manière synthétique comme suit :

Section de fonctionnement :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|---|----------------|
| Chapitre | BP 2020 | Chapitre | BP 2020 |
| 011 - Charges à caractère général | 1,6 M€ | 013 - Atténuations de charges | 0,2 M€ |
| 012 - Charges de personnel | 18,4 M€ | 70 - Produits des services | 2,1 M€ |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 0,2 M€ | 74 - Dotations, subventions et participations | 17,7 M€ |
| 66 - Charges financières | 0,0 M€ | 75 - Autres produits de gestion courante | 0,1 M€ |
| 67 - Charges exceptionnelles | 0,0 M€ | 77 - Produits exceptionnels | 0,3 M€ |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 20,2 M€ | Total recettes réelles de fonctionnement | 20,4 M€ |
| Autofinancement | 0,2 M€ | | |

Les charges de personnel représentent plus de 90 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour l'essentiel, les recettes sont constituées par :

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 15,6 millions d'euros ;
- Les recettes liées à l'activité, soit 2,1 millions d'euros ;
- La subvention versée par le Conseil départemental, pour 1,8 million d'euros.

Section d'investissement :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|--|---------------|
| Chapitre | BP 2020 | Chapitre | BP 2020 |
| 16 – Cautions | 0,0 M€ | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 0,1 M€ |
| 21 - Immobilisations corporelles | 0,3 M€ | 16 - Cautions | 0,0 M€ |
| Total dépenses réelles d'investissement | 0,3 M€ | Total recettes réelles d'investissement | 0,1 M€ |
| | | Autofinancement | 0,2 M€ |

Les dépenses d'équipement sont prévues à 0,3 million d'euros et seront consacrées au renouvellement de matériels techniques et à la mise en sécurité des équipements scéniques.



Le budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaïa

Palais Acropolis

Augmentation du nombre de manifestations accueillies :

- En 2018, Acropolis a accueilli 122 manifestations de tous types : congrès, conventions, séminaires, galas, conventions et spectacles. A ce jour, 138 manifestations sont confirmées pour 2019, totalisant ainsi un chiffre d'affaires supérieur à 17 millions d'euros HT, soit le meilleur chiffre d'affaires enregistré depuis l'inauguration d'Acropolis.

Augmentation du volume des congrès :

- En 2018, Acropolis a accueilli 36 congrès et conventions d'entreprise, nationaux et internationaux. 39 congrès et conventions sont déjà confirmés à ce jour en 2019, soit une marge de progression de 10 % à la fois du nombre de congrès et du chiffre d'affaires sur ce segment.

L'activité 2020 se présente de manière favorable puisqu'à ce jour 74 manifestations sont déjà confirmées pour 2020 (dont 24 congrès et conventions et 12 foires et salons). A noter que 29 congrès et conventions d'entreprises sont positionnés en option sur le planning 2020 de l'Acropolis, ce qui permet d'espérer atteindre de bons résultats pour la 2^{ème} année consécutive et le 3^{ème} exercice depuis la reprise en régie en juillet 2018.

Palais Nikaïa

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les équipes du Palais Nikaïa commercialisent les espaces sans l'appui du groupe qui assurait précédemment la gestion de l'équipement.

Au cours de l'année 2019 le Palais Nikaïa devrait accueillir plus de 40 opérations.

En ce qui concerne l'année 2020 :

- C'est l'année du retour du Cirque du Soleil du 20 au 23 août 2020,
- 14 spectacles sont d'ores et déjà confirmés et mis en vente,
- 3 spectacles sont confirmés et en attente d'annonce,
- 32 manifestations prévues sur le planning du palais,
- 3 options de concerts extérieurs en grande jauge sur le stade Charles Ehrmann.

Il convient également d'ajouter à cela les 25 dates qui seront programmées par Panda Events dans le cadre de l'exploitation en autonomie de la salle 700 du palais Nikaïa.

Le budget de l'année 2020 se présente de manière synthétique comme suit :

**Section de fonctionnement :**

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|---|----------------|
| Chapitre | BP 2020 | Chapitre | BP 2020 |
| 011 - Charges à caractère général | 10,8 M€ | 013 - Atténuations de charges | 0,0 M€ |
| 012 - Charges de personnel | 5,4 M€ | 70 - Produits des services | 15,6 M€ |
| 66 - Charges financières | 0,0 M€ | 75 - Autres produits de gestion courante | 1,7 M€ |
| 69 – Impôts sur les bénéfices | 0,4 M€ | | |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 16,6 M€ | Total recettes réelles de fonctionnement | 17,3 M€ |
| Autofinancement | 0,7 M€ | | |

Compte tenu des perspectives d'activité et des prévisions en recettes, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel à hauteur d'environ 0,7 million d'euros.

Section d'investissement :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|--|---------------|
| Chapitre | BP 2020 | Chapitre | BP 2020 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 0,7 M€ | | |
| Total dépenses réelles d'investissement | 0,7 M€ | Total recettes réelles d'investissement | 0,0 M€ |
| | | Autofinancement | 0,7 M€ |

L'autofinancement dégagé permettra de financer les équipements et travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des palais.

Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

Le Conseil municipal du 27 septembre 2019 a délibéré pour autoriser la création d'une régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice, ainsi qu'un budget annexe, qui permettra de pouvoir identifier le coût réel du service et déterminer précisément le prix à payer.

La reprise en régie de l'exploitation de la fourrière permettra d'optimiser l'organisation du service, de mieux répondre au besoin d'enlèvement ou de destruction des véhicules ventouses et des épaves, qui sont une problématique majeure dans certains quartiers de la Ville de Nice, ainsi que de proposer une meilleure qualité de service aux usagers.



Il sera inscrit 1,4 million d'euros en dépenses et 1,1 million d'euros en recettes sur ce budget. Une subvention d'équilibre sera versée par le budget principal à hauteur de 0,3 million d'euros.

Section de fonctionnement :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---------------|---|---------------|
| Chapitre | BP 2020 | Chapitre | BP 2020 |
| 011 - Charges à caractère général | 0,8 M€ | 013 - Atténuations de charges | 0,0 M€ |
| 012 - Charges de personnel | 0,6 M€ | 70 - Produits des services | 1,1 M€ |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 0,0 M€ | 75 - Autres produits de gestion courante | 0,3 M€ |
| 67 - Charges exceptionnelles | 0,0 M€ | | |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 1,4 M€ | Total recettes réelles de fonctionnement | 1,4 M€ |